

VOLUME

1 Comptes publics

2004 › 2005



États financiers consolidés du gouvernement du Québec

Année financière terminée le 31 mars 2005

COMPTES PUBLICS 2004-2005

VOLUME 1

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Année financière terminée le 31 mars 2005

Publiés conformément aux dispositions de l'article 86
de la Loi sur l'administration financière (L.R.Q., c. A-6.001)

Finances
Québec 

ISSN 0706-2869
ISBN 2-550-45597-5
ISBN 2-550-45598-3 (PDF)

Dépôt légal – 4^e trimestre 2005
Bibliothèque nationale du Québec

À son Excellence le lieutenant-gouverneur du Québec
L'Honorable Lise Thibault
Hôtel du gouvernement
Québec

Excellence,

Le soussigné a l'honneur de vous présenter les Comptes publics du gouvernement du Québec de l'année financière terminée le 31 mars 2005.

Le ministre des Finances,

A handwritten signature in black ink, reading "Michel Audet". The signature is fluid and cursive, with the first name "Michel" and last name "Audet" clearly distinguishable.

Michel Audet

Québec, Novembre 2005

Monsieur Michel Audet
Ministre des Finances
Hôtel du gouvernement
Québec

Monsieur le Ministre,

Conformément au mandat qui m'a été confié, j'ai l'honneur de vous présenter les Comptes publics du gouvernement du Québec de l'année financière terminée le 31 mars 2005, lesquels ont été préparés selon les dispositions de l'article 86 de la Loi sur l'administration financière (L.R.Q., c. A-6.001), en conformité avec les conventions comptables du gouvernement.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de mes sentiments distingués.

Le contrôleur des finances,

A handwritten signature in black ink, reading "Carole Boisvert". The signature is written in a cursive, flowing style.

Carole Boisvert, CA

Québec, Novembre 2005

TABLE DES MATIÈRES

PRÉSENTATION DES COMPTES PUBLICS	9
GLOSSAIRE	11
DÉCLARATION DE RESPONSABILITÉ	15
ANALYSE DES ÉTATS FINANCIERS	
1. FAITS SAILLANTS DE L'EXERCICE	19
2. RETOUR SUR LE BUDGET 2004-2005	20
3. RISQUES ET INCERTITUDES	21
4. ANALYSE DES ÉCARTS	22
Revenus consolidés	22
Dépenses consolidées	25
Solde budgétaire consolidé	27
Besoins financiers nets consolidés	27
Avoirs financiers et passif du gouvernement	28
Évolution de la dette totale du gouvernement	29
5. RÉSULTAT DE L'ANALYSE DES INDICATEURS	31
ANNEXE - STATISTIQUES FINANCIÈRES	38
ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	
RAPPORT DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL	41
ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS DE FONCTIONNEMENT	45
ÉTAT CONSOLIDÉ DES DÉFICITS CUMULÉS	46
ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE	47
ÉTAT CONSOLIDÉ DES BESOINS FINANCIERS ET DE FINANCEMENT	48
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS	51

ANNEXES

1-	MINISTÈRES ET ORGANISMES DU GOUVERNEMENT DONT LES OPÉRATIONS FINANCIÈRES ONT ÉTÉ EFFECTUÉES À MÊME LE FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU	75
2-	ORGANISMES ET FONDS SPÉCIAUX DU GOUVERNEMENT QUI ONT LEUR PROPRE ENTITÉ COMPTABLE	78
3-	ENTREPRISES DU GOUVERNEMENT	81
4-	ORGANISMES ET FONDS EXERÇANT DES OPÉRATIONS FIDUCIAIRES EXCLUES DU PÉRIMÈTRE COMPTABLE DU GOUVERNEMENT	82
5-	DÉTAIL DES REVENUS	83
6-	DÉTAIL DES DÉPENSES	84
7-	PLACEMENTS TEMPORAIRES	85
8-	DÉBITEURS	86
9-	PARTICIPATION DANS LES ENTREPRISES DU GOUVERNEMENT	87
10-	PLACEMENTS À LONG TERME	93
11-	DÉCOUVERT BANCAIRE	94
12-	CRÉDITEURS ET FRAIS À PAYER	95
13-	DETTES	96
14-	DETTE NETTE	101
15-	IMMOBILISATIONS	102
16-	ENGAGEMENTS	103
17-	ÉVENTUALITÉS	107
18-	SOMMAIRE DES OPÉRATIONS FIDUCIAIRES EXERCÉES PAR DES ORGANISMES ET FONDS DU GOUVERNEMENT	112
19-	INFORMATION FINANCIÈRE SUR LES RÉSEAUX DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX ET DE L'ÉDUCATION EXCLUS DU PÉRIMÈTRE COMPTABLE DU GOUVERNEMENT	114

Présentation des Comptes publics

Les Comptes publics 2004-2005 présentent la situation financière du gouvernement du Québec et ses résultats de fonctionnement. Ceux-ci ont fait l'objet de modifications afin d'en accroître l'utilité et la transparence. Ils englobent dorénavant une analyse financière et un glossaire pour en faciliter la compréhension.

Le ministère des Finances est conscient que l'utilisation d'indicateurs est un outil extrêmement efficace pour être en mesure d'observer l'évolution de l'état des finances du gouvernement. C'est la raison pour laquelle sept indicateurs représentatifs sont présentés à la section « Analyse des états financiers ».

La production des Comptes publics requiert la participation et la collaboration d'un nombre important d'employés des différents ministères, organismes ainsi que des entreprises du gouvernement. Nous tenons à les remercier pour leur appui à la publication de ce document.

Préalablement à la publication de ces Comptes publics, le ministère des Finances informe régulièrement la population de l'état des finances du gouvernement et des résultats de ses opérations financières.

Les *Comptes publics 2004-2005* présentent l'information relative aux résultats réels de l'année financière 2004-2005. Les prévisions initiales avaient été présentées au *Budget 2004-2005* du 30 mars 2004 et sont révisées périodiquement dans les Synthèses trimestrielles des opérations financières. Les résultats préliminaires ont été présentés dans le *Budget 2005-2006*.

Les Comptes publics de l'année financière terminée le 31 mars 2005 ont été préparés par le Contrôleur des finances pour le ministre des Finances selon les dispositions de l'article 86 de la Loi sur l'administration financière (L.R.Q., c. A-6.001), en conformité avec les conventions comptables déterminées par le Conseil du trésor. Ils sont publiés en deux volumes.

Volume 1 – États financiers consolidés du gouvernement du Québec

Le volume 1 présente les états financiers consolidés du gouvernement du Québec ainsi qu'une analyse financière qui permet une meilleure compréhension des opérations survenues au cours de l'année financière 2004-2005.

Les états financiers consolidés se composent principalement des éléments suivants :

- L'état consolidé des résultats de fonctionnement rend compte du surplus ou du déficit annuel découlant des activités de l'exercice. Il expose les revenus du gouvernement, les coûts des services et autres charges courantes et la variation entre l'exercice en cours et le précédent.
- L'état consolidé des déficits cumulés présente l'évolution des déficits cumulés en tenant compte des résultats de l'exercice ainsi que de divers redressements, s'il y a lieu.

- L'état consolidé de la situation financière présente les ressources financières du gouvernement du Québec ainsi que ses obligations. Il montre la dette nette de laquelle il faut soustraire la valeur nette des immobilisations pour déterminer le déficit cumulé.
- L'état consolidé des besoins financiers et de financement fait état de l'évolution des liquidités (espèces et quasi-espèces) et permet de déterminer les besoins financiers nets du gouvernement pour l'exercice.
- Les notes et les annexes fournissent des renseignements additionnels sur des rubriques composant les différents états consolidés et font partie intégrante des états financiers consolidés. Les notes comprennent également un sommaire des principales conventions comptables qui sont retenues dans le cadre de la préparation des états financiers consolidés.

Le rapport du Vérificateur général du Québec présente son opinion sur les états financiers consolidés.

Volume 2 – Revenus, crédits, dépenses et investissements du Fonds consolidé du revenu et informations financières sur les fonds spéciaux du gouvernement du Québec

Le volume 2 est publié en trois sections. Les deux premières sections rendent compte des opérations des entités dont les revenus appartiennent au Fonds consolidé du revenu ou au Fonds des services de santé ainsi que celles dont le fonctionnement est pourvu d'allocations du Parlement provenant de ces fonds. Ces entités sont les ministères, les organismes budgétaires, l'Assemblée nationale et les personnes qu'elle désigne ainsi que les autres portefeuilles. La troisième section présente de l'information financière sommaire sur les fonds spéciaux.

Glossaire

Les termes suivants sont utilisés dans la section « Analyse des états financiers » et dans tous les états financiers contenus dans ce volume.

Avoirs financiers

Les avoirs financiers comprennent principalement les débiteurs, les placements temporaires, les participations dans les entreprises du gouvernement et les placements à long terme.

Avoirs non financiers

Actifs disponibles à la fin de l'exercice qui ne peuvent pas normalement être convertis en argent pour servir au remboursement de la dette sans perturber les opérations de l'État.

Besoins financiers nets

Les besoins financiers nets du gouvernement sont la résultante nette des liquidités requises pour les activités de fonctionnement et les activités d'investissement.

Comptabilité de caisse

Méthode de comptabilisation qui consiste à constater les revenus au moment où ils font l'objet d'un encaissement et à imputer les dépenses aux résultats de l'exercice au cours duquel elles font l'objet d'un décaissement.

Comptabilité d'exercice

Méthode de comptabilisation qui consiste à tenir compte, dans la détermination du résultat net d'une entité, des revenus et des dépenses découlant des opérations d'un exercice lorsque les revenus sont gagnés et les dépenses engagées, sans considération du moment où les opérations sont réglées par un encaissement ou un décaissement ou de toute autre façon.

Conventions comptables du gouvernement

Les conventions comptables du gouvernement définissent la façon d'inscrire les opérations financières à ses livres et d'en rendre compte adéquatement à la population. Celles-ci sont édictées par une décision du Conseil du trésor (CT 192720).

Cycle budgétaire

Le cycle budgétaire se définit par deux grands principes :

- la planification des revenus et des dépenses par la publication du Discours sur le budget et le dépôt du Budget des dépenses;

- le suivi de l'évolution des revenus et l'exécution du budget de dépenses.

Dettes directes

La dette directe correspond aux emprunts contractés sur les marchés financiers pour les besoins financiers du Fonds consolidé du revenu et des organismes consolidés.

Dettes nettes

La dette nette est constituée des déficits d'opération cumulés et de la valeur nette des immobilisations. Elle correspond à la différence entre les avoirs financiers et le passif du gouvernement.

Dettes totales

La dette totale du gouvernement comprend la dette directe et le passif net au titre des régimes de retraite. On soustrait du passif des régimes de retraite le Fonds d'amortissement des régimes de retraite, un actif qui sera éventuellement utilisé pour payer les prestations de retraite des employés des secteurs public et parapublic.

Emprunts par anticipation

Emprunts effectués au cours d'un exercice avec contrepartie à l'encaisse pour les besoins de financement de l'exercice suivant.

Fonds consolidé du revenu

Les sommes d'argent perçues ou reçues de diverses sources et sur lesquelles le Parlement a droit d'allocation constituent le Fonds consolidé du revenu. Le Fonds est constitué des ministères ainsi que des organismes budgétaires nommés à l'annexe 1 de la Loi sur l'administration financière.

Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR)

En vertu de la Loi sur l'administration financière, le ministre des Finances peut placer à long terme, par dépôt à la Caisse de dépôt et de placement du Québec, toute partie du Fonds consolidé du revenu jusqu'à concurrence des sommes qui sont comptabilisées au passif au titre des régimes de retraite, pour former un fonds d'amortissement en vue de pourvoir au paiement d'une partie ou de l'ensemble des prestations de ces régimes de retraite.

Indicateurs

Outils de mesure permettant de suivre et d'apprécier la réalisation d'un objectif, la mise en œuvre d'une stratégie ou l'accomplissement d'un travail ou d'une activité.

Instruments financiers

Liquidités, titre de participation dans une entité, ou contrat qui est à la fois la source d'un actif financier pour l'un des deux contractants et la source d'un passif financier ou d'un instrument de capitaux propres pour l'autre contractant.

Instruments financiers dérivés

Instruments dont la valeur fluctue en fonction d'un sous-jacent sans nécessiter la détention ou la livraison du sous-jacent lui-même.

Méthodes de consolidation*Méthode de consolidation ligne par ligne*

Les comptes du Fonds consolidé du revenu et des autres entités comprises dans le périmètre comptable du gouvernement, à l'exception des entreprises du gouvernement, sont homogénéisés et combinés ligne par ligne selon les conventions comptables du gouvernement.

Méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation

Méthode de consolidation qui prévoit que la participation dans les entreprises du gouvernement est enregistrée au coût, lequel est, d'une part, ajusté annuellement de la quote-part du gouvernement dans les résultats de ses entreprises avec contrepartie aux revenus et, d'autre part, réduit de la part des dividendes versés ou déclarés par l'entreprise au gouvernement. Les critères d'établissement d'une entreprise du gouvernement sont définis dans les notes complémentaires aux états financiers.

Missions

Champs d'activité fondamentaux d'un gouvernement qui constituent sa raison d'être. Au Québec, il existe six missions, soit : santé et services sociaux, éducation et culture, soutien aux personnes et aux familles, économie et environnement, gouverne et justice, et le service de la dette.

Paievements de transfert

Sommes transférées par un gouvernement à un particulier, à une organisation ou à un autre gouvernement, au titre desquelles le gouvernement cédant :

- i) ne reçoit directement aucun bien ou service en contrepartie, contrairement à une opération d'achat/vente;
- ii) ne prévoit pas toucher un produit financier, comme ce serait le cas s'il s'agissait d'un placement.

Périmètre comptable

Le périmètre comptable du gouvernement englobe les ministères, les organismes, les entreprises et les fonds spéciaux qui doivent rendre compte de la gestion de leurs opérations et ressources financières soit

à un ministre, soit directement à l'Assemblée nationale et qui appartiennent au gouvernement ou sont sous son contrôle.

Produit intérieur brut (PIB)

Valeur de tous les biens et services produits à l'intérieur des limites géographiques d'un pays ou d'un territoire au cours d'une période donnée.

Revenus autonomes

Les revenus provenant des impôts sur le revenu et les biens, des taxes à la consommation, des droits, des permis et confiscations ainsi que les revenus provenant des entreprises du gouvernement constituent le total des revenus autonomes.

Solde budgétaire consolidé

Le solde budgétaire consolidé représente la différence entre les revenus et dépenses budgétaires consolidés en tenant compte de la réserve budgétaire.

Déclaration de responsabilité

Le gouvernement est responsable de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers consolidés préparés par le contrôleur des finances pour le ministre des Finances en conformité avec la Loi sur l'administration financière (L.R.Q., c. A-6.001, article 86). Ces états sont préparés selon les conventions comptables énumérées dans la note complémentaire 1. L'analyse des états financiers contenue dans le volume 1 a aussi été préparée par le gouvernement du Québec.

Pour s'acquitter de ses responsabilités en matière de comptabilité et de présentation de l'information financière, le gouvernement maintient des systèmes de gestion financière et de contrôle interne conçus pour fournir une certitude raisonnable que les opérations sont dûment autorisées par le Parlement, réalisées et comptabilisées adéquatement.

Le Contrôleur des finances est responsable de la comptabilité gouvernementale et obtient des ministères, organismes, entreprises et fonds du gouvernement toute l'information nécessaire pour satisfaire aux exigences de la comptabilité.

Le gouvernement soumet ses états financiers consolidés, pour certification, au Vérificateur général qui expose, dans son rapport à l'Assemblée nationale, la nature et l'étendue de sa vérification ainsi que l'expression de son opinion.

Les états financiers faisant partie des Comptes publics sont déposés annuellement à l'Assemblée nationale par le ministre des Finances.

Au nom du gouvernement du Québec,

Le sous-ministre des Finances,



Jean Houde

Le contrôleur des finances,



Carole Boisvert, CA

Québec, le 30 novembre 2005

SECTION

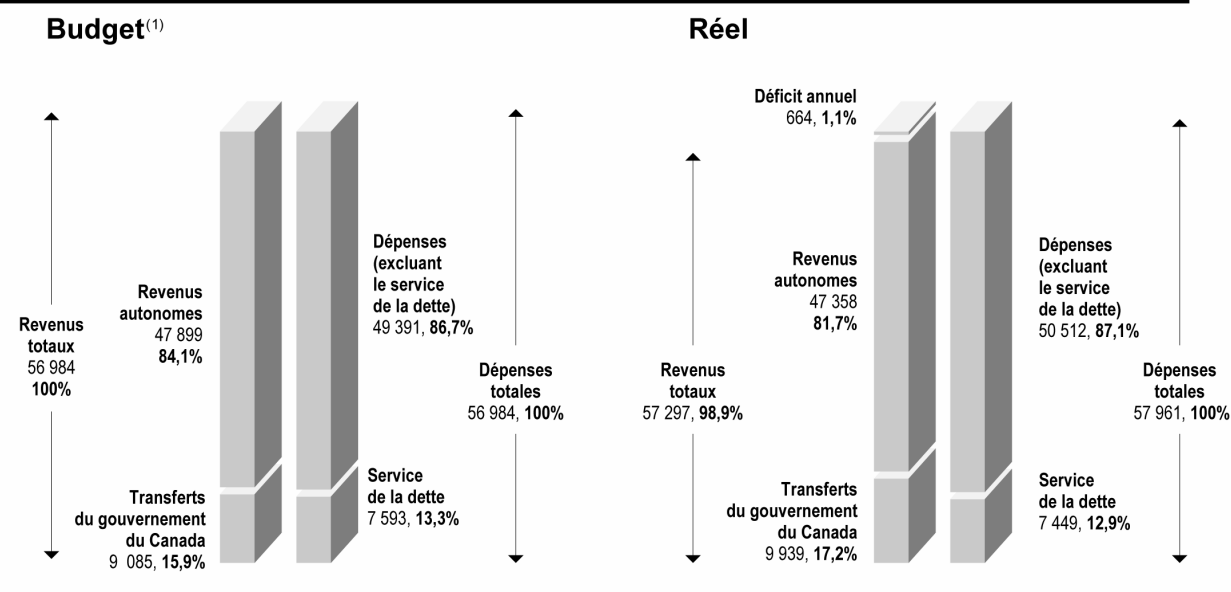
1

Analyse des
états financiers

1. Faits saillants de l'exercice

- Pour l'année 2004, le produit intérieur brut (PIB) réel s'est accru de 2,4 % alors que la prévision budgétaire faisait état d'une hausse de 2,7 %.
- Les résultats réels montrent un déficit annuel de 664 millions de dollars compte tenu de l'inscription d'une provision de 673 millions de dollars pour l'équité salariale.
- Les revenus consolidés s'établissent à 57 297 millions de dollars, en hausse de 313 millions de dollars par rapport au budget du 30 mars 2004. Leur croissance est de 4,3 % par rapport à l'exercice 2003-2004.
- Les dépenses consolidées, quant à elles, s'élèvent à 57 961 millions de dollars, soit une hausse de 977 millions de dollars par rapport à la prévision du 30 mars 2004. Elles ont augmenté de 4,8 % par rapport à l'exercice précédent.
- Pour leur part, les besoins financiers consolidés ont été réduits à 418 millions de dollars, soit une diminution de 46 millions de dollars par rapport au Budget 2004-2005.
- Par ailleurs, le niveau de la dette totale du gouvernement a été revu à la hausse de 2 866 millions de dollars depuis le Budget du 30 mars 2004. Cette augmentation s'explique essentiellement par la réalisation d'emprunts par anticipation.

2005



(1) Pour fins de comparaison entre le Budget et le Réel, les opérations incluses dans les comptes à fin déterminée ont été ajoutées au Budget 2004-2005. Ainsi, des montants de 146 millions de dollars, de 114 millions de dollars et de 260 millions de dollars ont été ajoutés respectivement aux revenus autonomes, aux transferts du gouvernement du Canada et aux dépenses excluant le service de la dette, sans aucun effet sur l'équilibre budgétaire.

2. Retour sur le Budget 2004-2005

Lors du Budget 2004-2005, le gouvernement s'était engagé à maintenir l'équilibre budgétaire.

La croissance anticipée des revenus autonomes, excluant ceux des entreprises du gouvernement, était de 4,3 %. Le gouvernement avait annoncé des mesures fiscales débutant en janvier 2005, notamment la création d'un nouveau soutien aux enfants, la prime au travail et la simplification du régime fiscal. Les impacts de cette annonce sur les revenus de 2004-2005 étaient déjà anticipés, au moment du budget, pour un montant total de 323 millions de dollars.

En ce qui concerne les entreprises du gouvernement, les revenus devaient croître de 21,4 %. Cette croissance s'expliquait principalement par le fait que le gouvernement prévoyait réaliser des revenus de 880 millions de dollars provenant de la vente d'actifs ou de la disposition de placements.

Les revenus de transferts du gouvernement du Canada devaient diminuer de 9,6 %. Cette prévision à la baisse était principalement due à la non-réurrence des hausses de transferts découlant de l'annonce fédérale de février 2003 sur la santé. Par ailleurs, le gouvernement prévoyait qu'il ferait valoir, auprès du gouvernement fédéral, des propositions concrètes aussi bien dans le dossier de la péréquation que dans celui de la santé.

Le budget de dépenses prévoyait une croissance des dépenses de programmes de 2,9 %. La prévision faisait état d'augmentations des budgets à la santé, à l'éducation et aux autres ministères de 5,1 %, de 2,7 % et de 0,5 %, respectivement.

Ainsi donc, le gouvernement s'était engagé à faire de la santé sa première priorité. Le Discours sur le budget du 30 mars 2004 annonçait une hausse des dépenses de l'ordre d'un milliard de dollars pour le ministère de la Santé et des Services sociaux. Pour l'exercice 2004-2005, la prévision de dépenses de la mission « Santé et services sociaux » s'établissait à 20,8 milliards de dollars.

Le budget misait également sur une croissance de dépenses du ministère de l'Éducation pour assurer des services éducatifs de qualité résolument orientés vers la réussite. L'allocation de ces nouvelles sommes a eu pour effet de relever la prévision de dépenses de la mission « Éducation et culture » à 12,5 milliards de dollars pour l'exercice clos le 31 mars 2005.

3. Risques et incertitudes

Le gouvernement établit son budget annuel en s'appuyant sur des prévisions économiques. Toute variation observée, notamment au niveau de la performance de l'économie, des dépenses à la consommation, de l'indice des prix à la consommation ou des taux d'intérêt, peut amener des résultats réels différents de ceux budgétés. Par exemple, une variation de 1 % du PIB nominal a un impact de l'ordre de 400 millions de dollars sur les revenus autonomes du gouvernement.

Par ailleurs, les transferts du gouvernement du Canada, qui représentent environ 17 % des revenus totaux du gouvernement en 2004-2005, sont influencés par des révisions de données économiques ou démographiques, ou par des négociations avec le gouvernement fédéral qui s'effectuent sur une base régulière. Ces révisions peuvent modifier le niveau des revenus de péréquation et de transferts en matière de santé et de programmes sociaux qui sont les postes les plus importants de cette catégorie de revenus.

En ce qui concerne les dépenses de programmes, le niveau des dépenses allouées à certains programmes est également lié à la situation économique, par exemple : l'évolution du marché du travail influence le coût des programmes de mesures d'aide à l'emploi et de sécurité de revenu; la variation des taux d'intérêt a des effets sur le service de la dette des immobilisations subventionnées.

Enfin, le gouvernement fait l'objet de certaines réclamations et de causes en instance qui sont présentées à la note 10 en annexe aux états financiers.

4. Analyse des écarts

Sommaire des résultats de fonctionnement consolidés

ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2005

(en millions de dollars)

	Discours sur le budget du 30 mars 2004 ⁽¹⁾	Résultats réels au 31 mars 2005	Variation par rapport au budget	Résultats réels au 31 mars 2004	Variation par rapport à l'exercice précédent
Revenus autonomes excluant les revenus provenant des entreprises du gouvernement	43 076	43 012	(64)	41 015	1 997
Revenus provenant des entreprises du gouvernement	4 823	4 346	(477)	3 815	531
Revenus autonomes	47 899	47 358	(541)	44 830	2 528
Transferts du gouvernement du Canada	9 085	9 939	854	10 120	(181)
Total des revenus	56 984	57 297	313	54 950	2 347
Dépenses (excluant le service de la dette)					
Santé et services sociaux	20 813	20 923	110	19 848	1 075
Éducation et culture	12 543	12 525	(18)	12 378	147
Autres missions ⁽²⁾	16 035	17 064	1 029	15 841	1 223
	49 391	50 512	1 121	48 067	2 445
Service de la dette	7 593	7 449	(144)	7 241	208
Total des dépenses	56 984	57 961	977	55 308	2 653
SURPLUS (DÉFICIT) ANNUEL	--	(664)	(664)	(358)	(306)

(1) Ces données incluent, en plus du Fonds consolidé du revenu, les revenus et dépenses des comptes à fin déterminée et des organismes et fonds spéciaux du gouvernement.

(2) Les autres missions comprennent : « Économie et environnement », « Soutien aux personnes et aux familles » ainsi que « Gouverne et justice ».

Revenus consolidés

Comparaison du réel avec le budget

Les revenus autonomes, excluant les revenus provenant des entreprises du gouvernement, sont moins élevés de 64 millions de dollars que la prévision présentée au Budget 2004-2005. Cette diminution s'explique par une baisse à l'impôt sur le revenu des particuliers partiellement compensée par une hausse au chapitre des taxes à la consommation.

Quant aux revenus provenant des entreprises du gouvernement, la baisse de 477 millions de dollars est essentiellement attribuable à une diminution de 483 millions de dollars des revenus anticipés de 880 millions de dollars au titre de la vente d'actifs ou de disposition de placements. Ces revenus, au titre de la vente d'actifs, totalisent 397 millions de dollars et proviennent principalement de la vente par Hydro-Québec de sa participation dans Noverco.

Du côté des transferts du gouvernement du Canada, l'augmentation de 854 millions de dollars s'explique principalement d'une part, par l'Accord sur la santé de septembre 2004, qui entraîne une hausse des transferts de 502 millions de dollars et, d'autre part, par le nouveau cadre pour la péréquation annoncé par le gouvernement fédéral à la rencontre des premiers ministres d'octobre 2004, qui génère des revenus additionnels de 279 millions de dollars.

Comparaison du réel avec l'exercice précédent

La hausse des revenus autonomes de 2 528 millions de dollars ou de 5,6 % s'explique principalement par les facteurs suivants :

- 596 millions de dollars ou 3,7 % à l'impôt sur le revenu des particuliers résultant de l'augmentation des salaires et traitements et des autres revenus assujettis à l'impôt, et de l'impact des remboursements attribuables à la nouvelle mesure d'aide aux familles;
- 585 millions de dollars ou 6,5 % pour la taxe de vente qui s'explique par la hausse marquée des ventes au détail et de la vigueur de la construction résidentielle;
- 531 millions de dollars ou 13,9 % pour les revenus provenant des entreprises du gouvernement et qui sont principalement dus à des revenus additionnels de 397 millions de dollars sur la vente d'actifs.

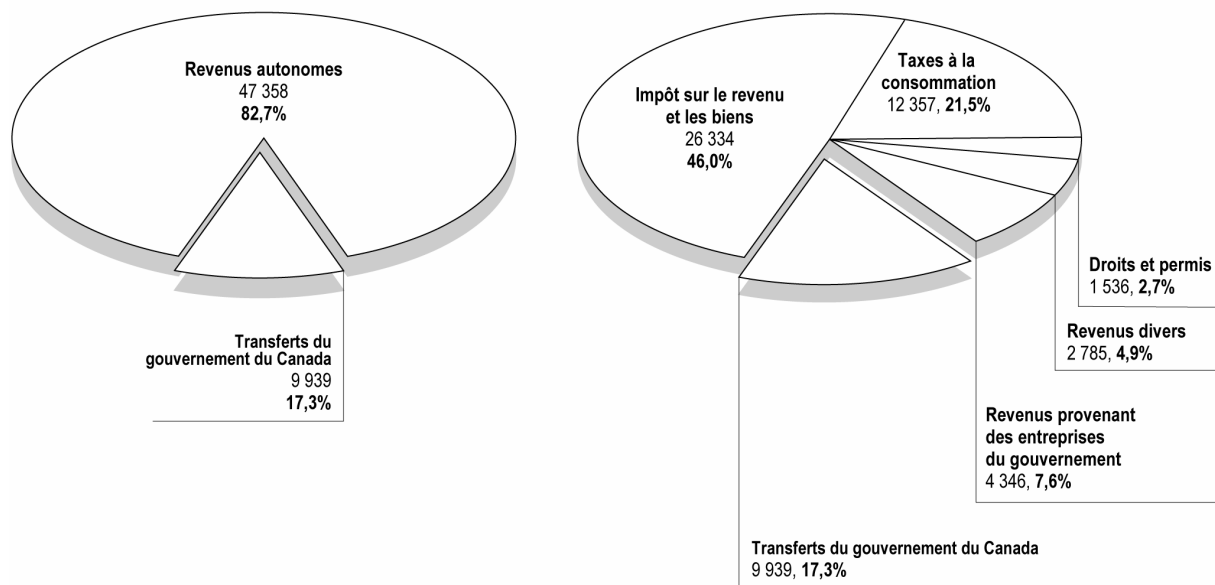
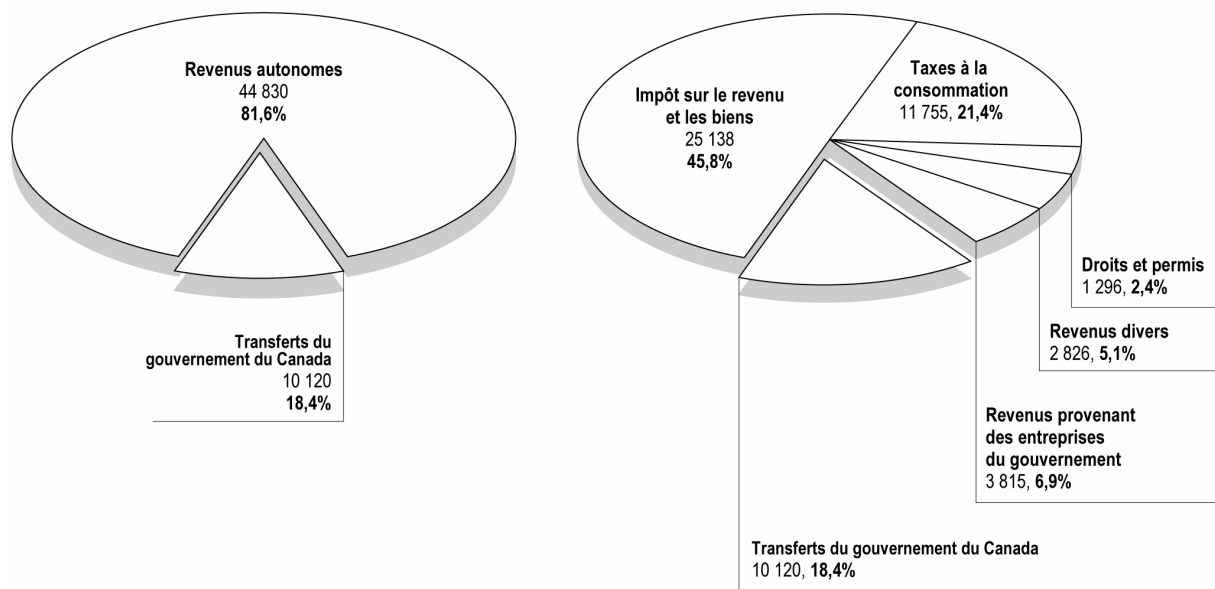
La diminution de 181 millions de dollars ou de 1,8 % des transferts du gouvernement du Canada est due à l'effet combiné des facteurs suivants :

- hausse de 1 156 millions de dollars ou de 28,4 % à la péréquation principalement due à d'importantes révisions négatives aux années antérieures qui sont survenues en 2003-2004 mais non en 2004-2005;
- baisse de 918 millions de dollars ou de 21,5 % aux transferts pour la santé et aux transferts pour l'éducation postsecondaire et pour les autres programmes sociaux découlant essentiellement d'encaissements non récurrents provenant de fiducies en 2003-2004;
- baisse de 419 millions de dollars ou de 23,4 % aux autres programmes principalement causée par une modification au calendrier de remboursement relatif au transfert fiscal concernant les allocations aux jeunes.

Revenus consolidés

ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2005

(en millions de dollars)

2005**Revenus totaux: 57 297****2004** ⁽¹⁾**Revenus totaux: 54 950**

(1) Certains chiffres de 2004 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2005.

Dépenses consolidées

Comparaison du réel avec le budget

Pour l'exercice 2004-2005, les dépenses excluant le service de la dette sont plus élevées de 1 121 millions de dollars que la prévision présentée au Budget 2004-2005. Premièrement, les dépenses de programmes ont été révisées à la hausse pour tenir compte d'une augmentation de la dépense de créances douteuses du ministère du Revenu de 269 millions de dollars et de l'inscription d'une provision pour l'équité salariale de 673 millions de dollars. Deuxièmement, la partie résiduelle de cette hausse est essentiellement due aux organismes consolidés.

Quant au service de la dette, il est en baisse de 144 millions de dollars par rapport à la prévision. Cette révision découle du fait que le Fonds d'amortissement des emprunts et le Fonds d'amortissement des régimes de retraite, dont les revenus sont comptabilisés en diminution du service de la dette, ont obtenu des résultats meilleurs que prévus initialement.

Comparaison du réel avec l'exercice précédent

L'augmentation de 2 445 millions de dollars ou de 5,1 % des dépenses excluant le service de la dette est principalement attribuable aux hausses suivantes :

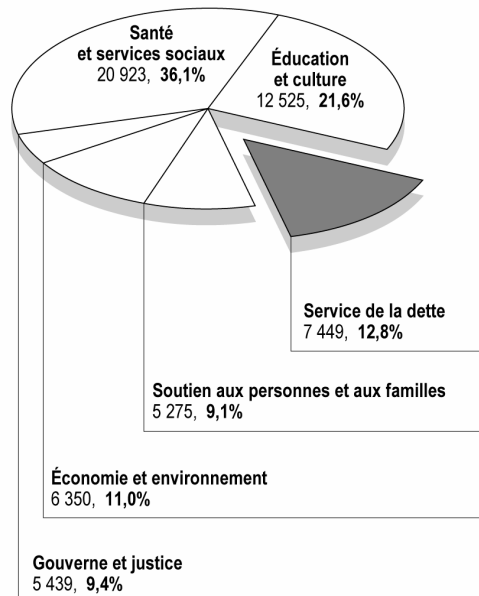
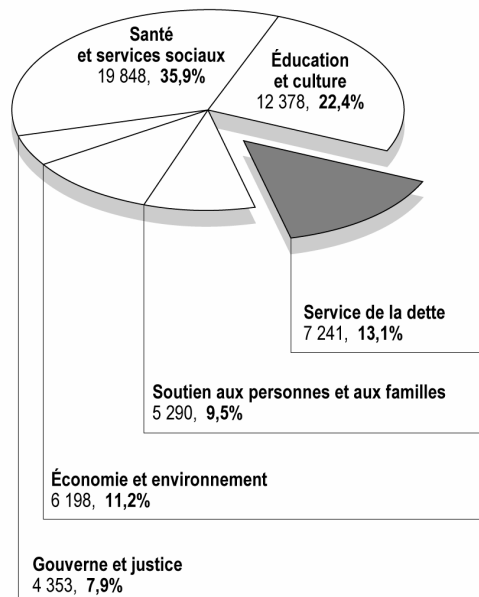
- 1 075 millions de dollars ou 5,4 % à la mission « Santé et services sociaux » à la suite du rehaussement des bases budgétaires des établissements publics, à la croissance des coûts associés aux médicaments et fournitures médicales et à l'augmentation des services pour répondre à la croissance des besoins de la population ;
- 1 223 millions de dollars ou 7,7 % aux « Autres missions » qui inclut l'inscription d'une provision de 673 millions de dollars pour l'équité salariale.

Enfin, l'augmentation de 208 millions de dollars ou de 2,9 % du service de la dette en 2004-2005 s'explique principalement par l'effet conjugué de la hausse de la dépense d'intérêts sur les emprunts à long terme et par la diminution des revenus du Fonds d'amortissement des emprunts qui sont comptabilisés en diminution du service de la dette.

Dépenses consolidées

ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2005

(en millions de dollars)

2005**Dépenses totales: 57 961****Par missions****2004 ⁽¹⁾****Dépenses totales: 55 308****Par missions**

(1) Certains chiffres de 2004 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2005.

Solde budgétaire consolidé

Les résultats réels pour l'exercice 2004-2005 montrent un déficit annuel de 664 millions de dollars incluant une provision de 673 millions de dollars pour l'équité salariale. Conformément aux dispositions de la Loi sur l'équilibre budgétaire (L.R.Q., c. E-12.00001), le ministre des Finances fait une reddition de comptes à l'Assemblée nationale sur l'excédent ou le dépassement réalisé au cours de l'année financière au regard des objectifs visés par la Loi.

L'excédent cumulé selon la Loi sur l'équilibre budgétaire à la fin de l'année financière 2004-2005 se détaille de la façon suivante :

Excédent cumulé selon la Loi sur l'équilibre budgétaire

(en millions de dollars)

	2005	2004
	Budget	Données réelles
Excédent cumulé, au début	819	1 177
Excédent (dépassement) déclaré de l'année		(664)
Excédent cumulé, à la fin	819	819

Besoins financiers nets consolidés

Par rapport au budget, l'amélioration des besoins financiers nets consolidés de 46 millions de dollars inclut une baisse de 602 millions de dollars à la rubrique « Autres comptes » pour tenir compte du fait que la provision de 673 millions de dollars pour l'équité salariale ne génère pas de décaissement en 2004-2005 et des baisses minimales pour les autres rubriques composant les opérations non budgétaires. Ces baisses sont partiellement compensées par la hausse de 664 millions de dollars du déficit annuel.

Besoins financiers nets consolidés

ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2005

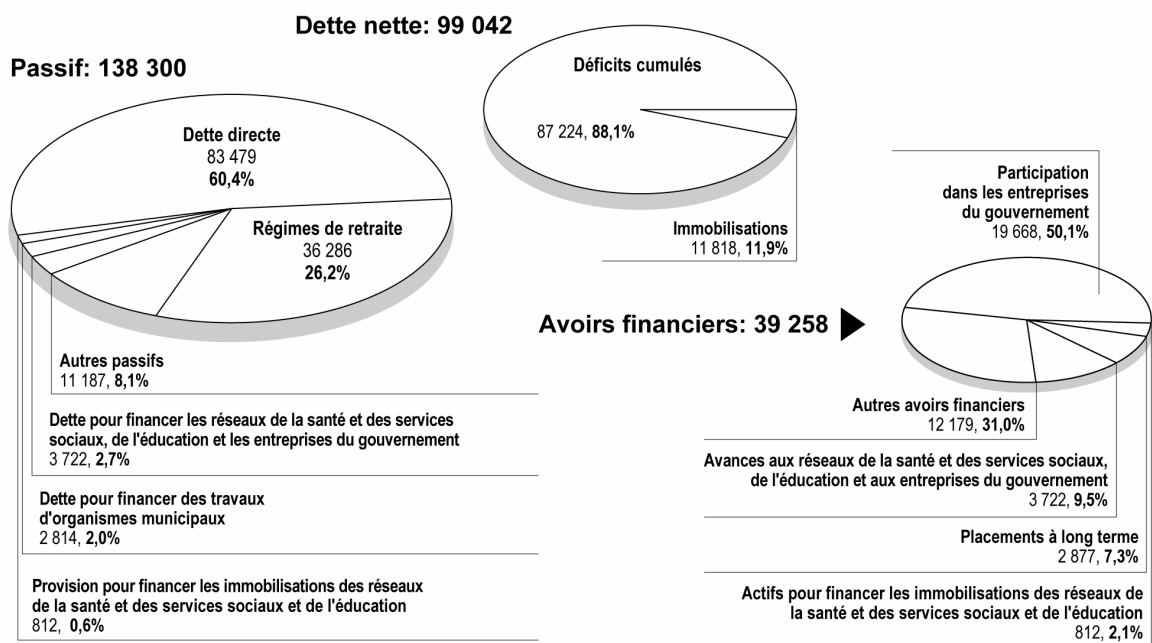
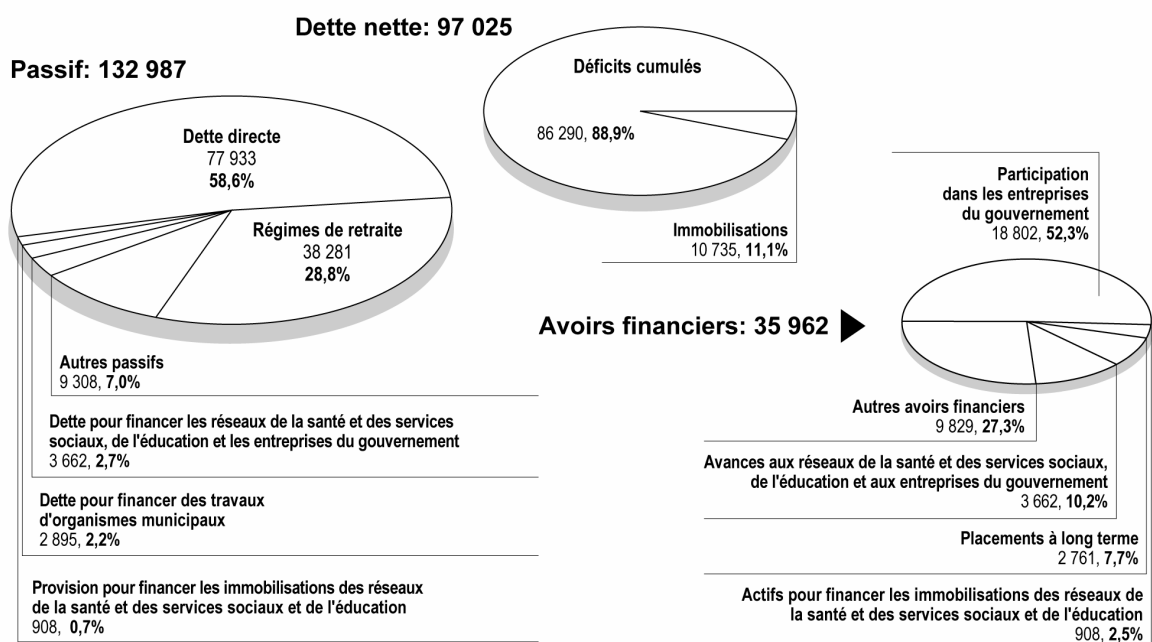
(en millions de dollars)

	Discours sur le budget du 30 mars 2004	Données réelles	Variation par rapport au budget
Déficit annuel		(664)	(664)
Opérations non budgétaires consolidées			
Placements, prêts et avances	(996)	(979)	17
Immobilisations	(1 158)	(1 083)	75
Régimes de retraite	2 118	2 134	16
Autres comptes	(428)	174	602
Opérations non budgétaires consolidées	(464)	246	710
BESOINS FINANCIERS NETS CONSOLIDÉS	(464)	(418)	46

Avoirs financiers et passif du gouvernement

AU 31 MARS 2005

(en millions de dollars)

2005**2004**

Comparaison du réel avec l'exercice précédent

La différence entre les avoirs financiers et le passif du gouvernement correspond à la **dette nette**. Au 31 mars 2005, celle-ci se chiffrait à 99 042 millions de dollars, soit une augmentation de 2 017 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent.

Les **avoirs financiers** ont augmenté de 3 296 millions de dollars au cours de l'exercice 2004-2005. Cela s'explique essentiellement par une augmentation de 1 613 millions de dollars des débiteurs, par un accroissement de 866 millions de dollars de la participation dans les entreprises du gouvernement et par une augmentation des placements temporaires de 806 millions de dollars. Le détail des avoirs financiers est présenté aux annexes 7 à 10 des états financiers consolidés.

Le **passif** du gouvernement est principalement constitué de la dette directe, des régimes de retraite, de la dette pour financer les réseaux et des créiteurs et frais à payer. Au cours de l'exercice 2004-2005, l'accroissement du passif du gouvernement est principalement dû à l'augmentation de la dette totale du gouvernement.

Évolution de la dette totale du gouvernement

ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2005

(en millions de dollars)

	Discours sur le budget du 30 mars 2004	Résultats réels au 31 mars 2005	Variation par rapport au budget	Résultats réels au 31 mars 2004	Variation par rapport à l'exercice précédent
Dette directe ⁽¹⁾	79 043	83 479 ⁽²⁾	4 436	77 933 ⁽²⁾	5 546
Passif au titre des régimes de retraite	54 605	54 619	14	52 485	2 134
Fonds d'amortissement des régimes de retraite	(16 749)	(18 333)	(1 584)	(14 204)	(4 129)
Passif net au titre des régimes de retraite	37 856	36 286	(1 570)	38 281	(1 995)
DETTE TOTALE	116 899	119 765	2 866	116 214	3 551

(1) Comprend les pertes (gains) de change reportés.

(2) Comprend les emprunts effectués par anticipation.

La dette totale regroupe la dette directe (emprunts émis sur les marchés) et le passif net au titre des régimes de retraite. Le tableau ci-dessus présente la variation de la dette totale du gouvernement par rapport à la prévision du Budget 2004-2005, ainsi que son évolution par rapport à l'année financière précédente.

Comparaison du réel avec le budget

La révision à la hausse de 4 436 millions de dollars de la dette directe, par rapport au niveau prévu au Budget 2004-2005, s'explique essentiellement par la réalisation d'emprunts par anticipation pour un montant total de 2 662 millions de dollars ainsi que par le devancement des dépôts au Fonds d'amortissement des régimes de retraite pour une somme de 1 555 millions de dollars. La révision à la hausse de 1 584 millions de dollars de l'actif du Fonds d'amortissement des régimes de retraite est due au devancement de ces dépôts qui devaient être effectués en 2005-2006.

Comparaison du réel avec l'exercice précédent

Ainsi, au 31 mars 2005, la dette totale du gouvernement s'élevait à 119 765 millions de dollars, en hausse de 3 551 millions de dollars depuis le 31 mars 2004. Les facteurs qui font augmenter cette dette totale sont principalement :

- les investissements totaux en immobilisations de 1 954 millions de dollars, réduits de la dépense d'amortissement de 871 millions de dollars, haussent la valeur nette de 1 083 millions de dollars;
- l'accroissement de la participation du gouvernement dans ses entreprises de 866 millions de dollars, essentiellement dû aux bénéfices réalisés par les entreprises du gouvernement qui ne sont pas versés en dividendes, notamment Hydro-Québec.

5. Résultat de l'analyse des indicateurs

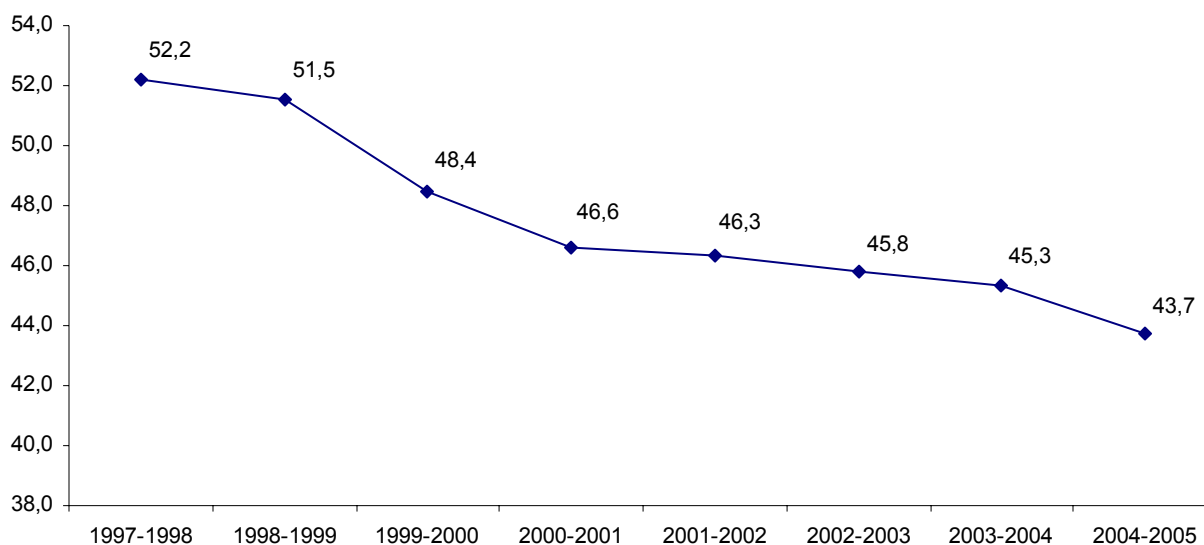
L'analyse démontre que la situation financière du gouvernement s'est améliorée au cours des dernières années. Les ratios révèlent une plus grande capacité du gouvernement à faire face à ses engagements. De plus, la politique de gestion des risques financiers a permis au gouvernement d'être moins vulnérable aux variations de taux de change sur les marchés financiers.

Ratio 1 : Dette totale au produit intérieur brut (PIB)

Ce ratio, qui met en relation la dette totale du gouvernement (dette directe et passif net au titre des régimes de retraite) et le PIB, permet d'évaluer la capacité du gouvernement de maintenir les programmes et services existants.

Le ratio de la dette au PIB est en constante amélioration, passant de 52,2 % au 31 mars 1998 à 43,7 % au 31 mars 2005. Cette diminution du poids de la dette dans l'économie découle du respect de l'équilibre budgétaire dans un contexte de croissance économique soutenue au cours de cette période.

DETTE TOTALE DU GOUVERNEMENT EN % DU PIB⁽¹⁾



(1) Dette totale excluant les emprunts réalisés par anticipation et les pertes (gains) de change reportés.

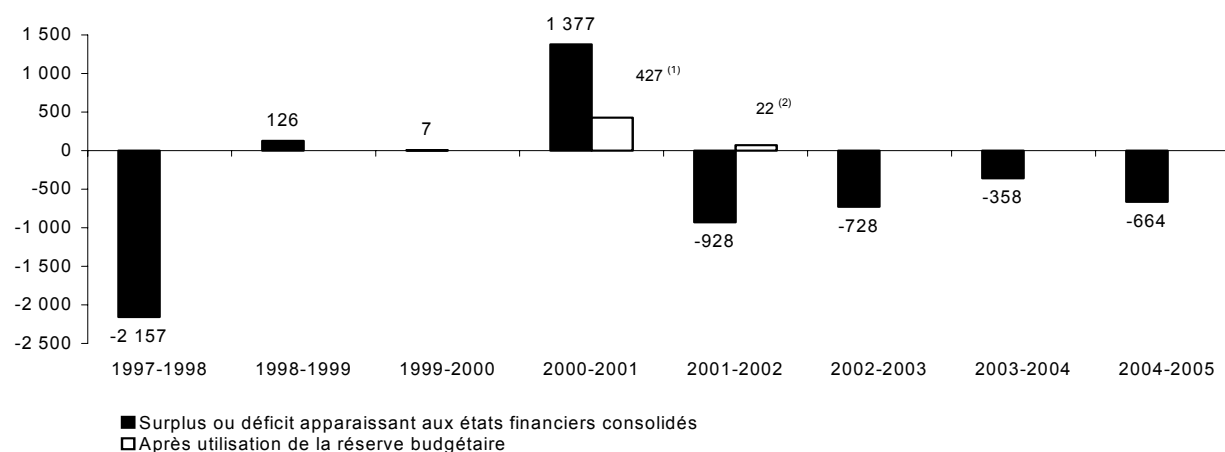
Ratio 2 : Évolution du solde budgétaire consolidé

Le solde budgétaire consolidé représente la différence entre les revenus et les dépenses budgétaires consolidés. Cet indicateur montre la capacité du gouvernement à honorer ses obligations financières annuelles à même ses revenus (revenus autonomes et transferts fédéraux).

Malgré les fluctuations annuelles, le gouvernement a généralement réussi à maintenir l'équilibre budgétaire au cours des dernières années puisque les excédents et les déficits réalisés annuellement tendent à se compenser. Ces résultats incluent, pour les années 2000-2001 et 2001-2002, l'utilisation de la réserve budgétaire créée en vertu de la Loi constituant une réserve budgétaire pour l'affectation d'excédents (L.R.Q., c. R.-25.1). Il est à noter également que l'article 9 de la Loi sur l'équilibre budgétaire (L.R.Q., c. E-12.00001) prévoit que « si le gouvernement réalise un excédent pour une année financière, il peut encourir des dépassements pour les années financières suivantes, jusqu'à concurrence de cet excédent ».

SOLDE BUDGÉTAIRE CONSOLIDÉ

(en millions de dollars)



(1) Une somme de 950 millions de dollars a été portée à la réserve budgétaire en 2000-2001.

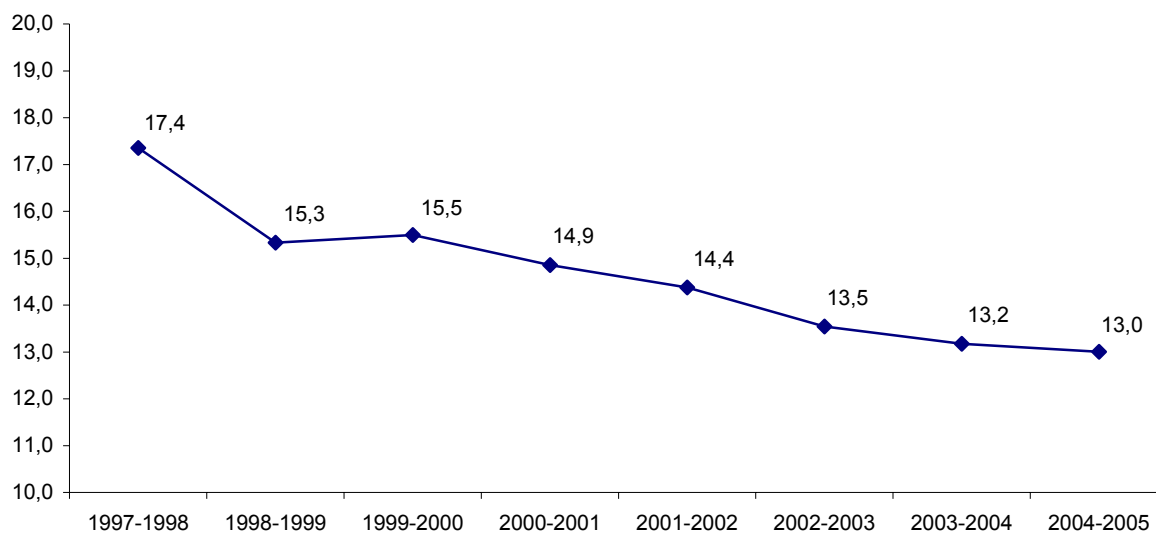
(2) La réserve budgétaire constituée en 2000-2001 a été utilisée en totalité en 2001-2002.

Ratio 3 : Service de la dette au total des revenus

Ce ratio mesure la capacité du gouvernement à assumer le coût de la dette totale à partir de ses revenus totaux.

La part des revenus totaux consacrée au service de la dette s'est établie à 13,0 % en 2004-2005, comparativement à 17,4 % en 1997-1998, ce qui représente une diminution de plus de quatre points de pourcentage.

SERVICE DE LA DETTE EN % DES REVENUS TOTAUX⁽¹⁾

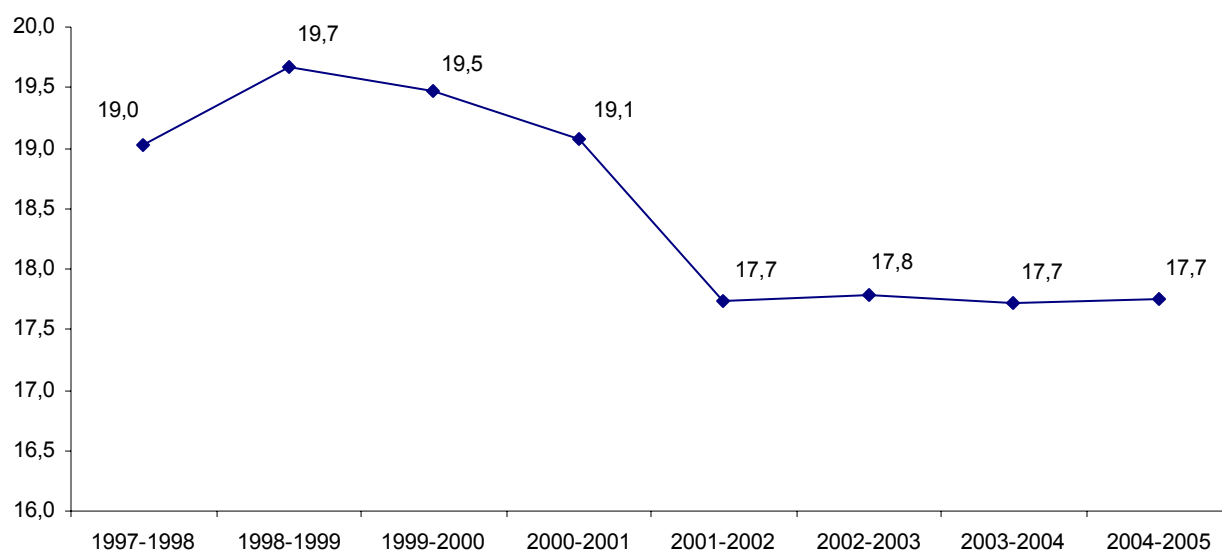


(1) Les changements apportés à la politique familiale à compter du 1^{er} janvier 2005 ont pour effet d'inscrire aux revenus des sommes qui se trouvaient auparavant dans les dépenses de programmes. Les données utilisées dans le calcul du ratio pour les années antérieures à 2004-2005 intègrent donc un redressement portant sur une période de trois mois et qui a pour effet de réduire de 132 millions de dollars les revenus et les dépenses de programmes. Ces données intègrent également les revenus associés aux comptes à fin déterminée.

Ratio 4 : Revenus autonomes au PIB

Les revenus autonomes du gouvernement incluent tous les revenus, à l'exception des transferts reçus du gouvernement du Canada. Le ratio des revenus autonomes au PIB mesure donc la part de la richesse collective que le gouvernement prélève sous forme d'impôts ou de taxes.

Hormis la hausse observée en 1998-1999, on constate une diminution régulière de ce ratio, passant de 19,7 % en 1998-1999 à 17,7 % en 2004-2005. Cela signifie que le gouvernement prélève une proportion moins importante de la richesse collective pour financer les services publics.

REVENUS AUTONOMES EN % DU PIB⁽¹⁾

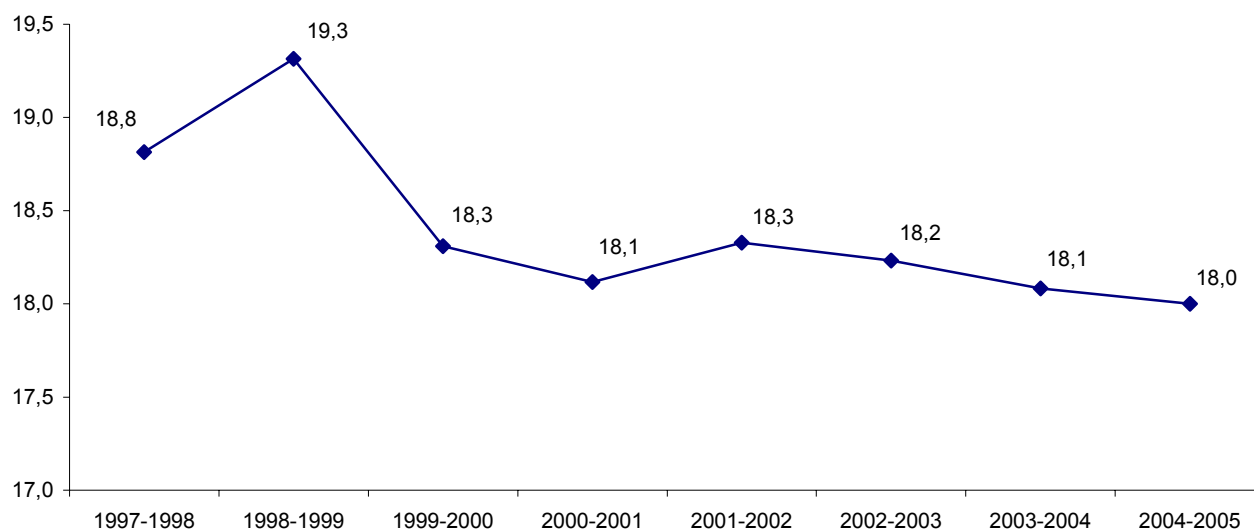
(1) Voir la note du Ratio 3.

Ratio 5 : Dépenses de programmes au PIB

Ce ratio sert à mesurer le poids que le gouvernement représente dans l'économie pour défrayer le coût des services publics.

De 19,3 % en 1998-1999, les dépenses de programmes en pourcentage du PIB sont passées à 18,0 % en 2004-2005. Cela signifie que le gouvernement a diminué la part de la richesse collective qu'il utilise pour financer les services publics.

DÉPENSES DE PROGRAMMES DU FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU EN % DU PIB⁽¹⁾

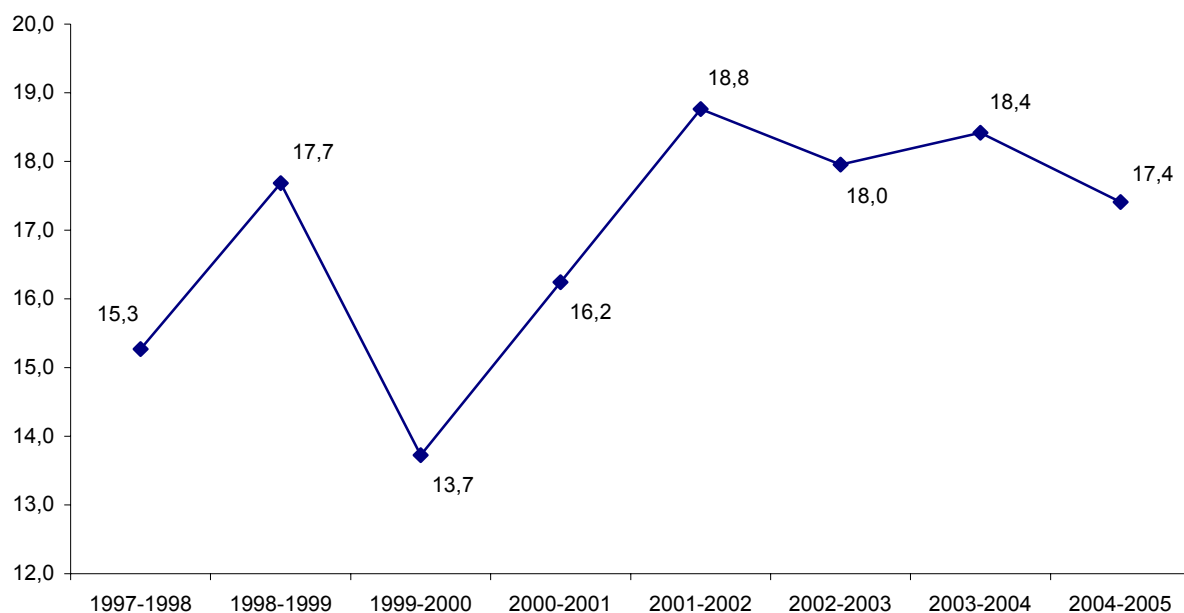


(1) Voir la note du Ratio 3.

Ratio 6 : Transferts reçus du gouvernement du Canada aux revenus totaux

Les transferts reçus du gouvernement du Canada sont constitués des paiements de péréquation, des paiements provenant des transferts pour la santé et de ceux pour l'éducation postsecondaire et des autres programmes sociaux ainsi que des montants transférés par le gouvernement du Canada dans le cadre de diverses ententes à frais partagés. Ce ratio sert à mesurer la part de ses revenus qui proviennent du gouvernement fédéral.

Les données du graphique ci-dessous illustrent la grande volatilité des transferts fédéraux. En 1999-2000, la part des transferts fédéraux dans les revenus totaux s'est établie à 13,7 %, soit un creux historique par rapport à près de 29 % en 1983-1984. En 2001-2002, la part des transferts fédéraux a atteint 18,8 %. Depuis, la part des transferts fédéraux a diminué et s'est établie à 17,4 % en 2004-2005.

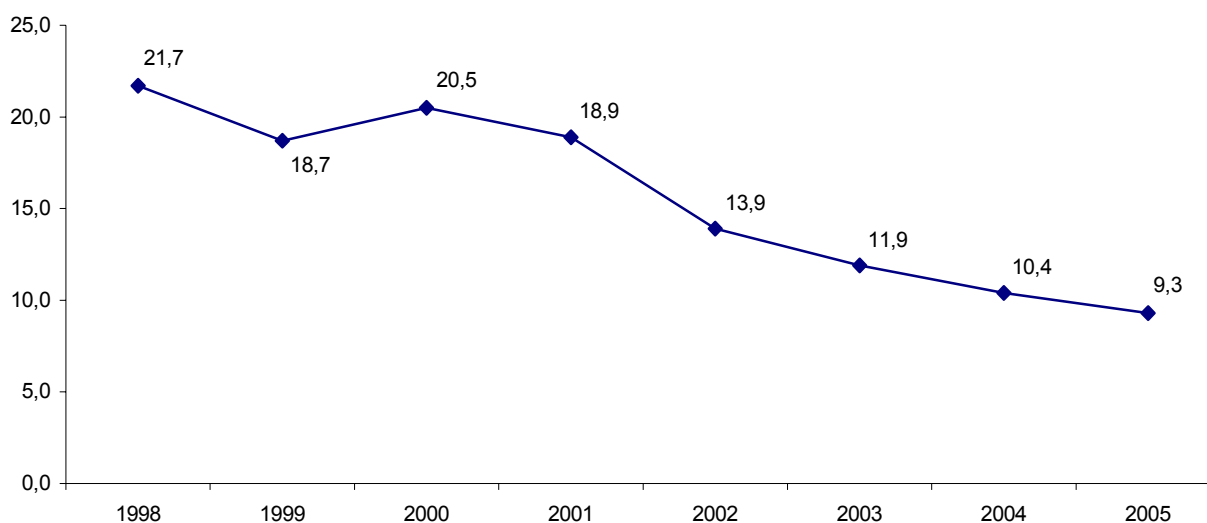
TRANSFERTS REÇUS DU GOUVERNEMENT DU CANADA EN % DES REVENUS TOTAUX

Ratio 7 : Dette en devises étrangères à la dette totale

Ce ratio mesure la part de la dette totale en devises étrangères, après avoir tenu compte des instruments dérivés utilisés par le gouvernement dans la gestion de sa dette. Il vise à faire ressortir la vulnérabilité du gouvernement face aux fluctuations du dollar canadien.

Au cours des sept dernières années, la proportion de la dette totale libellée en devises étrangères a fortement diminué. Cette diminution rend le gouvernement moins vulnérable aux fluctuations du dollar canadien par rapport aux autres devises.

DETTE EN DEVISES ÉTRANGÈRES EN % DE LA DETTE TOTALE⁽¹⁾ AU 31 MARS



(1) Incluant les emprunts effectués par anticipation et excluant le solde des pertes (gains) de change reportés.

Statistiques financières (depuis la réforme comptable)

ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2005

(en millions de dollars)

Ce tableau présente les tendances observées au cours des huit dernières années pour plusieurs postes des états financiers. Des notes explicatives permettent également d'identifier les modifications apportées aux états financiers antérieurs.

Année financière	Revenus *	Dépenses *	(Déficit) ou surplus	Dettes totale	Dettes nette ⁽¹⁾	Immobilisations	Déficits cumulés
2004-2005	57 297	57 961	(664)	119 765	(99 042) ⁽⁹⁾	11 818	(87 224)
2003-2004	54 950	55 308	(358)	116 214	(97 025) ⁽⁸⁾	10 735	(86 290)
2002-2003	52 676	53 404	(728)	114 578	(95 601) ⁽⁷⁾	9 716	(85 885)
2001-2002	50 503	51 431	(928) ⁽¹⁰⁾	107 486	(92 772) ⁽⁶⁾	8 234	(84 538)
2000-2001	51 214	49 837	1 377 ⁽¹⁰⁾	104 860	(88 208) ⁽⁵⁾	7 166	(81 042)
1999-2000	47 577	47 570	7	101 281	(89 162) ⁽⁴⁾	6 693	(82 469)
1998-1999	46 889	46 763	126	102 106	(88 810) ⁽³⁾	6 233	(82 577)
1997-1998	42 307	44 464	(2 157)	98 535	(88 597) ⁽²⁾	6 016	(82 581)

* Certains chiffres ont été reclassés pour rendre leur présentation conforme à celle adoptée en 2004-2005.

(M\$: millions de dollars)

(1) La dette nette représente le passif moins les avoirs financiers présentés dans l'état consolidé de la situation financière.

(2) La dette nette de (64 833 M\$) au 1^{er} avril 1997 a été augmentée de (21 607 M\$), soit (13 173 M\$) pour la comptabilisation des obligations non inscrites envers les régimes de retraite, (6 889 M\$) pour la consolidation des fonds spéciaux, organismes et entreprises du gouvernement, (731 M\$) pour la modification de la comptabilisation des emprunts, (461 M\$) pour la comptabilisation des mesures de restructuration du secteur public et (353 M\$) pour la comptabilisation des immobilisations.

(3) La dette nette a été augmentée de (339 M\$), soit (217 M\$) pour les immobilisations, (25 M\$) pour les créanciers et frais à payer et (97 M\$) pour les autres comptes.

(4) La dette nette a été augmentée de (359 M\$) pour les immobilisations.

(5) La dette nette a été augmentée de (423 M\$), soit (473 M\$) pour les immobilisations, (12 M\$) pour les congés de maladie et vacances et 62 M\$ pour les placements dans les entreprises du gouvernement.

(6) La dette nette a été augmentée d'une part de (1 386 M\$), soit (1 068 M\$) pour les immobilisations, 88 M\$ pour la quote-part du gouvernement dans l'écart de conversion provenant des entreprises, (215 M\$) pour la correction de l'erreur de l'Agence des douanes et du revenu du Canada, (65 M\$) pour la modification de la convention comptable concernant certains revenus de recouvrements, ainsi que (126 M\$) pour l'inscription de la cotisation à titre d'employeur relativement aux obligations découlant des congés de maladie et vacances, pour le changement de statut d'une entreprise du gouvernement et les coûts liés à des améliorations de locaux. D'autre part, des modifications comptables effectuées par des entreprises du gouvernement ont eu pour effet d'augmenter la dette nette de (2 250 M\$), dont (1 338 M\$) pour la conversion des devises étrangères et (912 M\$) pour l'introduction d'une provision pour fluctuation du taux de rendement réel.

(7) La dette nette a été augmentée d'une part de (1 714 M\$), soit (1 482 M\$) pour les immobilisations, (122 M\$) pour la quote-part du gouvernement dans l'écart de conversion provenant des entreprises ainsi que (110 M\$) pour une modification d'application de la convention comptable sur les dettes et une correction apportée aux débiteurs d'un organisme consolidé. D'autre part, des modifications comptables effectuées par des entreprises du gouvernement ont eu pour effet d'augmenter la dette nette de (387 M\$), dont (363 M\$) touchant le mécanisme de plafonnement dans l'établissement des gains et pertes reportés sur l'hypothèse du taux de rendement réel.

(8) La dette nette a été augmentée d'une part de (1 059 M\$), soit (1 019 M\$) pour les immobilisations et (40 M\$) pour la quote-part du gouvernement dans l'écart de conversion provenant des entreprises. D'autre part, une correction de la provision pour congés de maladie et vacances effectuée par une entreprise du gouvernement a eu pour effet d'augmenter la dette nette de (7 M\$).

(9) La dette nette a été augmentée de (1 353 M\$), soit (1 083 M\$) pour les immobilisations, (126 M\$) suite à une réévaluation des subventions aux commissions scolaires, (147 M\$) pour une correction apportée à la provision pour créances douteuses et 3 M\$ pour la quote-part du gouvernement dans l'écart de la conversion provenant des entreprises.

(10) Ne tient pas compte de la réserve budgétaire de (950 M\$).

SECTION

2

États financiers
consolidés

Rapport du Vérificateur général

À l'Assemblée nationale,

J'ai vérifié les états financiers consolidés suivants du gouvernement du Québec de l'année financière terminée le 31 mars 2005 :

- résultats de fonctionnement;
- déficits cumulés;
- situation financière;
- besoins financiers et de financement.

La responsabilité de la préparation de ces états financiers incombe au ministre des Finances. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

À l'exception des limitations mentionnées ci-dessous, ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des conventions comptables suivies et des estimations importantes faites par la direction des ministères et des entités incluses dans le périmètre comptable du gouvernement, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Périmètre comptable

Le périmètre comptable du gouvernement, décrit dans la note 1 des états financiers, n'inclut pas les entités du réseau de l'éducation et de celui de la santé et des services sociaux. Le gouvernement devrait inclure ces entités dans son périmètre comptable puisqu'il les contrôle.

Compte tenu du fait que le gouvernement n'a pas colligé toute l'information nécessaire, je n'ai pu déterminer les effets de la non-inclusion des entités du réseau de l'éducation et de celui de la santé et des services sociaux dans les états financiers. Toutefois, selon l'information dont je dispose, l'inclusion de ces entités dans les états financiers consolidés du gouvernement entraînerait des changements significatifs dans les données financières qu'il y présente.

Rapport du Vérificateur général (suite)

Obligations actuarielles et passif relatif aux régimes de retraite

Les obligations actuarielles au titre des prestations constituées sont présentées dans la note 5 des états financiers. Celles relatives au service régulier du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) et du Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) de même que celles pour le Régime de retraite des enseignants (RRE) et le Régime de retraite des fonctionnaires (RRF), totalisant 48,2 milliards de dollars au 31 décembre 2004, sont sous-évaluées d'au moins un milliard. Les pertes actuarielles non encore amorties, présentées sous la rubrique « redressements » sont, quant à elles, sous-évaluées d'au moins 825 millions. Conséquemment, le passif qui découle de ces obligations, la dette nette et les déficits cumulés au 31 mars 2005 de même que le déficit de l'année financière terminée à cette date sont sous-évalués d'au moins 175 millions. Ces sous-évaluations résultent du fait que la pratique comptable du gouvernement mentionnée dans ses états financiers, qui est de produire des évaluations actuarielles triennales pour établir les obligations relatives aux régimes de retraite, n'a pas été respectée. En l'absence de nouvelles évaluations actuarielles, l'estimation des obligations concernant ces quatre régimes repose sur les évaluations actuarielles produites en date du 31 décembre 1999 et complétées en 2001, ce qui donne une mesure inadéquate des obligations.

Provisions pour pertes sur les interventions financières garanties

Investissement Québec établit les provisions pour pertes sur ses interventions financières garanties par le gouvernement en fonction des risques de crédit et des interventions en cours. Le gouvernement inscrit des provisions différentes pour ces mêmes interventions en fonction de sa propre évaluation des risques de crédit et sur la base des interventions autorisées plutôt que de celles qui sont en cours. À mon avis, les provisions établies par Investissement Québec sont adéquates parce qu'elles sont évaluées en fonction de la comptabilité d'exercice et d'une analyse rigoureuse des risques de crédit. Le gouvernement aurait donc dû porter à ses livres les provisions calculées par Investissement Québec. Le fait de ne pas avoir inscrit les provisions appropriées a eu pour conséquence de surévaluer les placements à long terme de 133 millions de dollars et de sous-évaluer les créiteurs et frais à payer de 44 millions au 31 mars 2005. La dette nette et les déficits cumulés ont, quant à eux, été sous-évalués de 177 millions à cette même date (31 mars 2004 : 33 millions). De plus, le gouvernement a sous-évalué le déficit de l'année financière terminée le 31 mars 2005 de 144 millions (31 mars 2004 : 294 millions).

Rapport du Vérificateur général (suite)

À mon avis, à l'exception des effets mentionnés ci-dessus de la non-inclusion dans le périmètre comptable des entités des réseaux, de la non-production d'évaluations actuarielles plus récentes pour quatre régimes de retraite et de la comptabilisation inadéquate des provisions pour pertes sur les interventions financières garanties, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du gouvernement du Québec au 31 mars 2005, ainsi que des résultats de son fonctionnement et de l'évolution de sa situation financière pour l'année financière terminée à cette date, selon les conventions comptables présentées dans la note 1. Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général*, je déclare qu'à mon avis, ces conventions ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'année financière précédente.

Commentaires du Vérificateur général

La *Loi sur le vérificateur général* me permet d'énoncer tout commentaire que je juge approprié dans mon rapport sur les états financiers du gouvernement. Les commentaires suivants complètent ainsi mon opinion sur ces états financiers.

1- Comptabilisation des revenus de transfert du gouvernement du Canada

La convention comptable du gouvernement relative aux revenus de transfert est basée sur la comptabilité de caisse. L'application de cette convention amène une comptabilisation inadéquate des revenus de transfert dans les états financiers. Des montants significatifs encaissés par le gouvernement sont présentés à titre de revenus, alors qu'ils sont en fait des dettes dont il connaît l'exigence légale de remboursement en date du dépôt des états financiers.

Les effets de cette comptabilisation inadéquate ont été de sous-évaluer le déficit de l'année financière terminée le 31 mars 2005 de 1,1 milliard de dollars (31 mars 2004 : 670 millions). De plus, le passif et la dette nette ont été sous-évalués de 3,1 milliards au 31 mars 2005 (31 mars 2004 : 2 milliards).

La prise en compte des effets combinés de mes constatations sur les obligations actuarielles et le passif relatif aux régimes de retraite, sur les provisions pour pertes sur les interventions financières garanties et sur les revenus de transfert augmenterait le déficit de l'année financière terminée le 31 mars 2005 d'au moins 1,4 milliard de dollars pour totaliser au moins 2,1 milliards; celui de l'année financière terminée le 31 mars 2004 augmenterait de 1 milliard pour totaliser 1,3 milliard. Le passif et la dette nette augmenteraient quant à eux d'au moins 3,4 milliards pour totaliser respectivement au moins 141,7 milliards et 102,4 milliards au 31 mars 2005, comparativement à une augmentation de 2 milliards

Rapport du Vérificateur général (suite)

pour un passif et une dette nette totalisant respectivement 135 milliards et 99 milliards au 31 mars 2004. À ces effets combinés, il faudrait aussi ajouter ceux qui découlent de la non-inclusion des entités des réseaux, qui ne sont pas déterminés.

2- Respect des principes comptables généralement reconnus pour le secteur public

Ces états financiers sont préparés selon des conventions comptables déterminées par le gouvernement. Certaines de ces conventions diffèrent des principes comptables élaborés par l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) pour le secteur public. L'utilisation de ces principes comptables pourrait modifier à la hausse ou à la baisse les montants du déficit annuel, du passif, de la dette nette et des déficits cumulés présentés dans ces états financiers et dans mes commentaires. Toutefois, n'ayant pas toute l'information pour évaluer leurs incidences, je n'ai pu établir tous les effets de l'application de ces principes sur les états financiers consolidés.

Le vérificateur général du Québec,

A handwritten signature in black ink, reading "Renaud Lachance". The signature is fluid and cursive, with the first name "Renaud" and the last name "Lachance" clearly distinguishable.

Renaud Lachance, CA

Québec, le 30 novembre 2005

État consolidé des résultats de fonctionnement

ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2005

(en millions de dollars)

Annexe	2005		2004
	Budget *	Résultats réels	Résultats réels (note 12)
5 REVENUS (note 3)			
Impôt sur le revenu et les biens	26 846	26 334	25 138
Taxes à la consommation	12 049	12 357	11 755
Droits et permis	1 321	1 536	1 296
Revenus divers	2 860	2 785	2 826
9 Revenus provenant des entreprises du gouvernement	4 823	4 346	3 815
Revenus autonomes	47 899	47 358	44 830
Transferts du gouvernement du Canada	9 085	9 939	10 120
Total des revenus	56 984	57 297	54 950
6 DÉPENSES			
Santé et services sociaux	20 813	20 923	19 848
Éducation et culture	12 543	12 525	12 378
Économie et environnement	6 364	6 350	6 198
Soutien aux personnes et aux familles	5 312	5 275	5 290
Gouverne et justice	4 359	5 439 ⁽¹⁾	4 353
Sous-total	49 391	50 512	48 067
Service de la dette	7 593	7 449	7 241
Total des dépenses	56 984	57 961	55 308
DÉFICIT ANNUEL	--	(664)	(358)

* Sur la base des prévisions de revenus et de dépenses présentées au Budget 2004-2005 du 30 mars 2004. Pour fins de comparaison entre le Budget et le Réel, les opérations incluses dans les comptes à fin déterminée ont été ajoutées au Budget 2004-2005. Ainsi, des montants de 146 millions de dollars, de 114 millions de dollars et de 260 millions de dollars ont été ajoutés respectivement aux revenus autonomes, aux transferts du gouvernement du Canada et aux dépenses excluant le service de la dette, sans aucun effet sur l'équilibre budgétaire.

(1) Incluant un montant de 673 millions de dollars à titre de provision pour l'équité salariale à l'égard de la période du 21 novembre 2001 au 31 mars 2005.

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

État consolidé des déficits cumulés

ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2005

(en millions de dollars)

	2005		2004
	Budget *	Réel	Réel
DÉFICITS CUMULÉS AU DÉBUT DÉJÀ ÉTABLIS	(86 105)	(86 290)	(85 892)
Redressements (note 2)	--	(273)	--
Quote-part du gouvernement dans l'écart de conversion provenant des entreprises du gouvernement	--	3	(40)
Déficit annuel	--	(664)	(358)
DÉFICITS CUMULÉS À LA FIN	(86 105)	(87 224)	(86 290)

* Sur la base des prévisions de revenus et de dépenses présentées au Budget 2004-2005 du 30 mars 2004.

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

État consolidé de la situation financière

AU 31 MARS 2005

(en millions de dollars)

Annexe		2005	2004
	AVOIRS FINANCIERS		
7	Placements temporaires	2 970	2 164
8	Débiteurs	8 949	7 336
9	Participation dans les entreprises du gouvernement	19 668	18 802
10	Placements à long terme	2 877	2 761
	Frais reportés liés aux dettes	260	329
	Avances aux réseaux de la santé et des services sociaux, de l'éducation et aux entreprises du gouvernement (note 7)	3 722	3 662
	Actifs pour financer les immobilisations des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation (note 8)	812	908
	TOTAL DES AVOIRS FINANCIERS	39 258	35 962
	PASSIF		
11	Découvert bancaire	216	201
12	Créditeurs et frais à payer	9 660	8 775
	Revenus reportés	1 311	332
	Régimes de retraite (note 5)	36 286	38 281
13	Dettes avant (gain) perte de change reporté (notes 6 et 7)	82 972	78 292
	(Gain) perte de change reporté	(507)	359
13	Dettes pour financer les réseaux de la santé et des services sociaux, de l'éducation et les entreprises du gouvernement (notes 6 et 7)	3 722	3 662
13	Dettes pour financer des travaux d'organismes municipaux (notes 6 et 7)	2 814	2 895
	Provision pour financer les immobilisations des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation (note 8)	812	908
	TOTAL DU PASSIF	138 300	132 987
14	DETTE NETTE	(99 042)	(97 025)
15	IMMOBILISATIONS (note 4)	11 818	10 735
	DÉFICITS CUMULÉS	(87 224)	(86 290)
16	Engagements (note 9)		
17	Éventualités (note 10)		
	Événement postérieur à la date de clôture (note 13)		
18	Sommaire des opérations fiduciaires exercées par des organismes et fonds du gouvernement		
19	Information financière sur les réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation exclus du périmètre comptable du gouvernement		

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

État consolidé des besoins financiers et de financement

ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2005

(en millions de dollars)

	2005		2004	
			(note 12)	
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT				
Déficit annuel		(664)		(358)
Éléments n'affectant pas les liquidités:				
Créances douteuses et autres provisions	477		210	
Congés de maladie et vacances	128		(59)	
Amortissement et moins-values des immobilisations	871		841	
Amortissement des frais reportés liés aux dettes	25		158	
Amortissement de la perte de change reportée	25		5	
Amortissement de l'escompte et de la prime	105	1 631	90	1 245
		967		887
Variation des avoirs financiers et du passif reliés au fonctionnement		(556)		(1 527)
		411		(640)
Activités liées aux régimes de retraite				
Charge de retraite (note 5)	1 596		1 618	
Intérêts au titre des régimes de retraite (note 5)	3 714	5 310	3 604	5 222
Prestations	(3 278)		(3 154)	
Cotisations des salariés et des employeurs autonomes	102	(3 176)	151	(3 003)
		2 134		2 219
Liquidités provenant des activités de fonctionnement		2 545		1 579
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT				
Variation de la participation dans les entreprises du gouvernement				
Placements effectués	(3)		(11)	
Placements réalisés	80		285	
Quote-part dans les résultats des entreprises inscrite aux revenus nets des dividendes déclarés	(940)	(863)	(786)	(512)
Variation des placements à long terme				
Placements effectués	(421)		(1 107)	
Placements réalisés	275	(146)	434	(673)
Immobilisations				
Acquisitions	(1 985)		(1 884)	
Dispositions	31	(1 954)	24	(1 860)
Liquidités utilisées pour les activités d'investissement		(2 963)		(3 045)
BESOINS FINANCIERS NETS		(418)		(1 466)

État consolidé des besoins financiers et de financement (suite)

ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2005

(en millions de dollars)

	<u>2005</u>		<u>2004</u>
			(note 12)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT			
Variation des dettes			
Emprunts effectués	12 404		7 546
Emprunts remboursés	<u>(7 026)</u>	5 378	<u>(6 032)</u>
			1 514
Activités liées aux régimes de retraite			
Variation du Fonds d'amortissement des régimes de retraite			
Versements	(3 202)		(1 502)
Réinvestissement des revenus de placements du fonds	<u>(927)</u>	<u>(4 129)</u>	<u>(862)</u>
			(2 364)
Liquidités provenant des activités de financement		1 249	(850)
Variation des liquidités ⁽¹⁾		<u>(831)</u>	<u>2 316</u>
FINANCEMENT NET		<u>418</u>	<u>1 466</u>

(1) Les liquidités comprennent les espèces en banque (annexe 11) et les placements temporaires (annexe 7).

	<u>2005</u>	<u>2004</u>
Liquidités au début de l'exercice	2 417	4 733
Variation de l'exercice	<u>831</u>	<u>(2 316)</u>
Liquidités à la fin de l'exercice	<u>3 248</u>	<u>2 417</u>

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Notes complémentaires aux états financiers

1. Principales conventions comptables

Le gouvernement du Québec rend compte de ses opérations financières selon les conventions ci-après énumérées. Les renseignements compris dans ses états financiers consolidés sont fondés, lorsque requis, sur les meilleurs jugements et estimations.

Périmètre comptable

Le périmètre comptable du gouvernement englobe les ministères, les organismes, les entreprises et les fonds spéciaux qui doivent rendre compte de la gestion de leurs opérations et ressources financières soit à un ministre, soit directement à l'Assemblée nationale et qui appartiennent au gouvernement ou sont sous son contrôle. Ils sont énumérés aux annexes 1, 2 et 3 des états financiers, ce qui exclut les réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation.

Les opérations fiduciaires exercées par certains organismes et fonds sont exclues du périmètre comptable du gouvernement. Ces organismes et fonds sont énumérés à l'annexe 4 des états financiers.

Méthode de consolidation

Les comptes du Fonds consolidé du revenu et des autres entités comprises dans le périmètre comptable du gouvernement, à l'exception des entreprises du gouvernement, sont homogénéisés et combinés ligne par ligne selon les conventions comptables décrites ci-après, les opérations et les soldes interentités sont éliminés.

La participation dans les entreprises du gouvernement est comptabilisée selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation. En conséquence, la participation dans ces entreprises est enregistrée au coût, lequel est, d'une part, ajusté annuellement de la quote-part du gouvernement dans les résultats de ces entreprises avec contrepartie aux revenus et, d'autre part, réduit de la part des dividendes versés ou déclarés par l'entreprise qui revient au gouvernement. Une entreprise du gouvernement possède toutes les caractéristiques suivantes :

- a) elle constitue une entité juridique distincte ayant le pouvoir de passer des contrats en son propre nom et d'ester en justice;
- b) elle est investie des pouvoirs financiers et administratifs nécessaires pour mener des activités commerciales;
- c) elle a pour principale activité la vente de biens ou la prestation de services à des particuliers ou à des organismes non compris dans le périmètre comptable du gouvernement;
- d) elle peut, dans le cours normal de ses affaires, poursuivre ses activités et faire face à ses dettes au moyen de revenus tirés de sources non comprises dans le périmètre comptable du gouvernement.

Incertitude relative à la mesure

Dans le cadre de la préparation de ses états financiers, le gouvernement doit composer avec l'incertitude relative à la mesure sur certains éléments constatés ou présentés aux états financiers. La détermination de leur valeur repose sur des estimations basées sur différentes hypothèses.

Les estimations sont fondées sur les données les plus fiables disponibles au moment de la préparation des états financiers. Elles sont rajustées chaque année en fonction des nouvelles données disponibles.

Les principaux éléments faisant l'objet d'estimations sont les débiteurs, les placements à long terme, les créiteurs et frais à payer ainsi que les régimes de retraite.

Revenus

Les revenus provenant des impôts sur le revenu et les biens, des taxes à la consommation, des droits, des permis, amendes et confiscations sont comptabilisés dans l'année financière au cours de laquelle ils sont reçus, déduction faite des remboursements et des autres montants déductibles en vertu de la législation pertinente. Les cotisations et les comptes émis avant la fin de l'année financière sont portés à ces revenus.

Les revenus découlant des transferts du gouvernement du Canada sont comptabilisés dans l'année financière au cours de laquelle ils sont reçus à ce titre. Cependant, les réclamations émises et les estimations de revenus provenant des transferts reliés à des programmes à frais partagés sans compensation fiscale sont comptabilisées dans l'année financière au cours de laquelle les dépenses s'y rattachant sont effectuées.

Les autres revenus sont comptabilisés suivant la méthode de la comptabilité d'exercice. À l'égard des intérêts créiteurs, la comptabilisation cesse lorsque le recouvrement du capital ou des intérêts n'est pas raisonnablement sûr.

Dépenses

Les transferts sont comptabilisés dans l'année financière au cours de laquelle surviennent les faits qui leur donnent lieu, dans la mesure où les transferts ont été autorisés et lorsque les bénéficiaires ont satisfait aux critères d'admissibilité.

Les dépenses comprennent le coût des biens et services acquis au cours de l'année financière à l'exception des immobilisations pour lesquelles un amortissement annuel est comptabilisé.

La dépense d'intérêts du service de la dette résultant d'opérations conclues en devises étrangères est convertie en dollars canadiens au cours en vigueur au moment des opérations.

Avoirs financiers

Les placements temporaires sont comptabilisés au coût. Les débiteurs, les prêts et les avances sont comptabilisés initialement au coût et ramenés à la valeur de recouvrement nette au moyen de provisions pour moins-values.

La participation dans les entreprises du gouvernement est comptabilisée selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation.

Les autres placements à long terme sont comptabilisés au coût et sont réduits de toute moins-value durable. Cette moins-value est imputée aux opérations de l'année financière où elle est constatée.

Passif

Créditeurs et frais à payer

Comptes à fin déterminée

La Loi sur l'administration financière (L.R.Q., c. A-6.001) prévoit la création de comptes à fin déterminée dans lesquels peuvent être déposées les sommes reçues en fonction d'un contrat ou d'une entente qui en prévoit l'affectation à une fin spécifique. Ainsi, certains montants encaissables ou payables, reliés à des programmes à frais partagés sans compensation fiscale ou à diverses compensations de tiers, sont inscrits dans des comptes à fin déterminée.

Congés de maladie et vacances

Les obligations découlant des congés de maladie et vacances dus aux employés du gouvernement sont comptabilisées à titre de passif. La variation annuelle de ce compte est portée aux dépenses.

Provision pour pertes sur les interventions financières garanties

Les obligations découlant des emprunts et des autres interventions financières garantis sont comptabilisées au passif lorsqu'une perte est probable. La variation annuelle de cette provision est portée aux dépenses.

La provision représentant les pertes probables est évaluée en utilisant un taux basé sur l'expérience passée en matière de pertes sur chacun des programmes de garanties. Les garanties spéciales sont regroupées selon leur niveau de risque.

Régimes de retraite

Les régimes de retraite gouvernementaux sont des régimes à prestations déterminées. Dans le cadre de la préparation des états financiers du gouvernement, les obligations au titre des prestations constituées sont évaluées selon la méthode actuarielle de répartition des prestations au prorata des services, selon les

hypothèses les plus probables déterminées par le gouvernement concernant, notamment l'inflation, l'intérêt et les salaires des employés. La méthode utilisée est toutefois redressée pour tenir compte de la façon dont les prestations sont gagnées par les salariés.

Charge totale relative aux régimes

Le coût annuel des prestations constituées de tous les régimes, y compris le coût des modifications aux régimes ainsi que les amortissements des redressements relatifs aux estimations découlant des gains ou pertes actuariels, sont portés aux dépenses avec contrepartie au compte « Régimes de retraite », soit le passif au titre des régimes. Les modifications des hypothèses actuarielles font partie des redressements relatifs aux estimations découlant des gains ou pertes actuariels.

Dans le cas du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), du Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE), du Régime de retraite des fonctionnaires (RRF), du Régime de retraite des enseignants (RRE), du Régime de retraite de certains enseignants (RRCE) et des transferts du RRE et du RRF au RREGOP et au RRPE, les redressements relatifs aux estimations découlant des gains et pertes actuariels sont amortis en ligne droite (méthode linéaire) sur une période correspondant à la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des participants à l'ensemble de ces régimes. Les redressements relatifs aux estimations découlant des gains et pertes actuariels des autres régimes de retraite sont toutefois amortis sur une période correspondant à la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des participants à chacun des régimes.

La charge totale relative aux régimes comprend également les frais d'intérêts sur les obligations au titre des prestations constituées avec contrepartie au passif du compte « Régimes de retraite ».

Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR)

En vertu de la Loi sur l'administration financière (L.R.Q., c. A-6.001, article 8), le ministre des Finances peut placer à long terme, par dépôt à la Caisse de dépôt et placement du Québec, toute partie du Fonds consolidé du revenu jusqu'à concurrence des sommes qui sont comptabilisées au passif au titre des régimes de retraite, pour former un fonds d'amortissement en vue de pourvoir au paiement d'une partie ou de l'ensemble des prestations de ces régimes de retraite. Les actifs du FARR sont comptabilisés à une valeur basée sur la valeur marchande. Les revenus annuels de placement du FARR sont calculés en appliquant le taux d'intérêt nominal de l'évaluation actuarielle la plus récente au solde du FARR à la fin de l'année financière précédente.

Lors des évaluations actuarielles triennales, les écarts attribuables aux différences de revenus entre ceux comptabilisés depuis les dernières évaluations actuarielles et les revenus de placement évalués à la valeur marchande à la fin de l'année financière sont amortis linéairement sur une période correspondant à la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des participants, soit la période applicable aux redressements relatifs aux estimations découlant des gains et pertes actuariels.

Les revenus de placement du FARR ainsi que l'amortissement des écarts constatés lors des évaluations actuarielles sont soustraits dans le calcul des frais d'intérêts sur les obligations au titre des prestations constituées.

Dettes

Les emprunts sont comptabilisés au montant encaissé au moment de l'émission, ajusté de l'amortissement de l'escompte ou de la prime, pour atteindre le montant de capital à rembourser à l'échéance. Cet amortissement est calculé selon le taux effectif de chaque emprunt.

Les frais d'émission liés aux emprunts sont reportés et amortis sur la durée de chaque emprunt selon la méthode linéaire. Le solde non amorti est inclus aux frais reportés liés aux dettes.

Les emprunts en monnaies étrangères sont convertis en dollars canadiens selon les taux de change en vigueur au 31 mars.

Les gains ou les pertes de change résultant de la conversion des emprunts sont reportés et amortis sur la durée de vie restante de chaque emprunt selon la méthode linéaire.

Instruments financiers dérivés

Le gouvernement utilise des instruments financiers dérivés dans la gestion des risques de change et de taux d'intérêt relatifs aux dettes. Ces instruments financiers sont inscrits au coût.

Les instruments financiers dérivés utilisés pour gérer le risque de change associé au remboursement des intérêts et du principal des emprunts et à la gestion de la trésorerie qui en découle, comme les contrats d'échange de devises et les contrats de change à terme, sont convertis en dollars canadiens selon les taux de change en vigueur au 31 mars. Les composantes de ces instruments, soit les actifs et les passifs financiers, font l'objet d'une compensation entre elles et sont présentées dans les postes « Dettes ».

Les échanges d'intérêts qui découlent des contrats d'échange de taux d'intérêt utilisés pour modifier à long terme l'exposition au risque de taux d'intérêt sont rapprochés de la dépense d'intérêts des emprunts auxquels ils se rattachent.

Les gains ou pertes sur les instruments financiers dérivés sont reportés et amortis sur la durée de chaque contrat. Cependant, les gains ou pertes de change sur des contrats à court terme visant à modifier le risque de change associé aux emprunts à long terme sont amortis sur la durée restante du portefeuille d'emprunts dans la devise concernée, selon la méthode linéaire.

Fonds d'amortissement des dettes

Les titres détenus par le Fonds d'amortissement sont comptabilisés au montant payé au moment de l'achat, ajusté de l'amortissement de l'escompte ou de la prime, pour atteindre le montant de capital à recevoir à l'échéance. Cet amortissement est calculé selon le taux effectif de chaque titre.

Au moment de la disposition, l'écart entre la valeur comptable et le montant encaissé est imputé aux résultats.

Immobilisations

Les immobilisations sont des avoirs non financiers qui sont acquis, construits, développés ou améliorés, dont la durée de vie utile s'étend au-delà de l'année financière et qui sont destinés à être utilisés de façon durable pour la production de biens ou la prestation de services.

Elles comprennent les terrains, les bâtiments, les aménagements tels ceux des parcs et des bases de plein air, les réseaux complexes tels les barrages, les canaux, les routes et les ponts, le matériel et l'équipement incluant les véhicules et les meubles, et le développement informatique.

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et amorties, à l'exception des terrains qui ne sont pas amortis, selon une méthode logique et systématique, sur une période correspondant à leur durée de vie utile; elles sont une composante de la dette nette. Le coût comprend les frais financiers capitalisés pendant la période de construction, d'amélioration ou de développement.

Le coût des immobilisations détenues en vertu d'un contrat de location-acquisition est égal à la valeur actualisée des paiements exigibles. Les œuvres d'art et les trésors historiques ne sont pas comptabilisés à titre d'immobilisations mais sont indiqués en note aux états financiers et leur coût est imputé aux dépenses de l'année financière au cours de laquelle ils sont acquis.

Les immobilisations acquises par donation ou pour une valeur symbolique sont comptabilisées à leur juste valeur au moment de leur acquisition avec en contrepartie au passif des revenus reportés qui sont intégrés graduellement aux résultats de fonctionnement selon la même méthode d'amortissement et sur la même durée que les immobilisations concernées. Cependant, les terrains sont inscrits à leur valeur symbolique.

Les sommes reçues d'organismes non compris dans le périmètre comptable du gouvernement pour l'achat d'immobilisations sont comptabilisées au passif à titre de revenus reportés qui sont intégrés graduellement aux résultats de fonctionnement selon la même méthode d'amortissement et sur la même durée que les immobilisations concernées. Toutefois, les contributions reçues pour l'achat de terrains sont déduites du coût de ces derniers.

2. Redressements

À la suite d'une modification de la structure de versements des subventions aux commissions scolaires relatives au transport scolaire, le gouvernement a réévalué la façon de les comptabiliser pour permettre un meilleur appariement avec les dépenses effectuées par les commissions scolaires, ce qui avait entraîné une sous-évaluation des créditeurs et frais à payer de 126 millions de dollars au 1^{er} avril 2004.

Au cours des années financières antérieures, certains débiteurs relatifs aux impôts sur le revenu et les biens et aux taxes à la consommation ont été classés à une autre catégorie de débiteurs, laquelle présente des taux de provision différents ce qui avait entraîné une sous-évaluation de 147 millions de dollars au 1^{er} avril 2004 de la provision pour créances douteuses.

Ces redressements ont eu pour effet d'augmenter (diminuer) les postes suivants :

	2005
	(en millions de dollars)
Créditeurs et frais à payer	126
Provision pour créances douteuses	147
Déficits et dette nette cumulés au début de l'exercice	<u>273</u>
Dépenses	(61)
Surplus (déficit) de l'exercice	<u>61</u>
Déficits et dette nette cumulés à la fin de l'exercice	<u><u>212</u></u>

3. Revenus

Selon la législation pertinente, les revenus sont inscrits après déduction des montants suivants :

	2005	2004
	(en millions de dollars)	(note 12)
Impôt sur le revenu des particuliers		
Crédits d'impôt remboursables:		
Taxe de vente	470	471
Frais de garde	178	196
Autres	182	134
Remboursements d'impôts fonciers	239	225
Programme de soutien aux enfants	506	132
	1 575	1 158
Impôt des sociétés		
Crédits d'impôt remboursables:		
Recherche scientifique et développement expérimental	583	649
Productions cinématographiques	116	106
Crédits d'impôt relatifs à la déclaration des pourboires	50	55
Autres	380	437
	1 129	1 247
Droits et permis		
Traitements sylvicoles et autres activités d'aménagement forestier	186	178
Contrôle routier	55	54
Autres	10	5
	251	237
	2 955	2 642

4. Immobilisations

Les immobilisations acquises sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties selon les méthodes suivantes en fonction de leur durée de vie utile :

Catégorie	Méthode d'amortissement	Durée
Bâtiments, y compris ceux loués en vertu de contrats de location-acquisition	Linéaire et intérêts composés	10 à 50 ans
Aménagements	Linéaire	5 à 10 ans
Réseaux complexes	Linéaire	10 à 40 ans

Catégorie	Méthode d'amortissement	Durée
Matériel et équipement, y compris ceux loués en vertu de contrats de location-acquisition	Linéaire	3 à 20 ans
Développement informatique	Linéaire	5 à 10 ans

Les œuvres d'art et les trésors historiques sont constitués principalement de peintures, de sculptures, de dessins, d'estampes, de photographies, d'installations, de films et de vidéos et leur coût est imputé aux dépenses de l'année financière au cours de laquelle ils sont acquis.

5. Régimes de retraite

Le gouvernement du Québec contribue à plusieurs régimes de retraite pour l'ensemble de ses employés. Les participants à ces régimes sont les employés des secteurs public et parapublic, les membres de l'Assemblée nationale et les juges de la Cour du Québec.

Régimes de retraite

	Nombre estimé de participants au 31 décembre 2004	Nombre de prestataires au 31 décembre 2004
Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP)	480 000	126 615
Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE)	25 320	15 008
Régime de retraite des enseignants et Régime de retraite de certains enseignants (RRE et RRCE)	2 450 *	48 604 *
Régime de retraite des fonctionnaires (RRF)	1 970 *	24 299 *
Régime de retraite des membres de la Sûreté du Québec (RRMSQ)	5 400	3 914
Régime de retraite des agents de la paix en services correctionnels (RRAPSC)	2 900	1 156
Régime de retraite des juges de la Cour du Québec (RRJCQ)	270	310
Régime de retraite des employés fédéraux intégrés dans une fonction auprès du gouvernement du Québec (RREFQ)	264	83
Régime de retraite des membres de l'Assemblée nationale (RRMAN)	124	296
	518 698	220 285

* Depuis le 1^{er} juillet 1973, ces régimes n'acceptent plus de nouveaux participants.

Ces régimes sont à « prestations déterminées » ce qui signifie qu'ils garantissent un revenu déterminé aux participants au moment de la retraite, calculé en fonction du revenu moyen des meilleures années, généralement cinq, et du nombre d'années de service des participants. Les prestations sont généralement

indexées au coût de la vie pour la partie acquise avant le 1^{er} juillet 1982 et après cette date, elles sont partiellement indexées.

Il y a deux catégories de régimes de retraite : — les régimes de retraite à coûts partagés;
— les régimes de retraite à solde du coût.

Régimes de retraite à coûts partagés

Dans le cas du RREGOP et du RRPE, le gouvernement assume 50 % des coûts pour les années de service à partir du 1^{er} juillet 1982, et 58,33 % (7/12), pour les années de service avant le 1^{er} juillet 1982. Les cotisations des participants et les contributions des employeurs autonomes sont versées à la Caisse de dépôt et placement du Québec.

Dans le cas du RRAPSC, le gouvernement assume 46 % des coûts et les employés une proportion de 54 %. Les cotisations des employés sont versées au Fonds consolidé du revenu.

Régimes de retraite à solde du coût

Les régimes de retraite à solde du coût sont des régimes pour lesquels les employeurs assument la différence entre le coût du régime et les cotisations versées par les participants. C'est le cas de tous les régimes du gouvernement autres que le RREGOP, le RRPE et le RRAPSC.

Les cotisations des participants et des employeurs autonomes de tous ces régimes sont versées au Fonds consolidé du revenu. Le gouvernement assume la différence entre le coût du régime et les cotisations versées par les participants et les employeurs autonomes.

Valeur des obligations actuarielles au titre des prestations constituées pour l'ensemble des régimes de retraite

La valeur des obligations actuarielles au titre des prestations constituées pour l'ensemble des régimes de retraite pour le service rendu à une date donnée est évaluée, par les actuaires de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARRA), en utilisant la méthode actuarielle de répartition des prestations au prorata des services en prenant en considération, entre autres, les hypothèses à long terme de nature économique les plus probables.

Hypothèses économiques à long terme :

- Rendement, net d'inflation	4,85 %
- Taux d'inflation	3,00 %
- Progression des salaires, nette d'inflation	1,10 %
- Taux d'actualisation des obligations actuarielles au titre des prestations constituées	7,85 %

Passif au titre des régimes de retraite

La comptabilisation du passif du gouvernement au titre des régimes de retraite est effectuée conformément aux recommandations de l'Institut canadien des comptables agréés à l'égard des régimes de retraite du secteur public.

Le passif inscrit des régimes de retraite est établi sur la base de la valeur des obligations actuarielles au titre des prestations constituées pour l'ensemble des régimes de retraite, en tenant compte de certains redressements relatifs aux gains et pertes actuariels constatés lors des évaluations actuarielles triennales et des extrapolations effectuées entre deux évaluations. Ces gains et pertes sont amortis selon la convention comptable établie à cet égard. Les redressements cumulés en fin d'année financière correspondent principalement au solde non amorti des gains et pertes actuariels et aux ajustements en raison de l'écart de trois mois entre la date d'évaluation des obligations actuarielles au titre de prestations constituées, soit le 31 décembre, et celle du passif au titre des régimes de retraite.

Le passif inscrit au titre des régimes de retraite du gouvernement est estimé à 54 619 millions de dollars au 31 mars 2005 pour l'ensemble des régimes, dont 31 840 millions de dollars pour le RREGOP et le RRPE comme le montre le tableau ci-dessous pour les principaux régimes.

	Obligations actuarielles au titre des prestations constituées	Redresse- ments	Passif au titre des régimes de retraite au 31 mars 2005	Passif au titre des régimes de retraite au 31 mars 2004
		(en millions de dollars)		
RREGOP				
- service régulier	25 205	(1 313)	23 892	22 064
- service transféré	2 467	(178)	2 289	2 280
RRPE				
- service régulier	5 017	(460)	4 557	4 112
- service transféré	1 203	(101)	1 102	1 102
RRE et RRCE	15 002	(1 100)	13 902	14 148
RRF	5 132	(262)	4 870	4 952
Autres	4 332	(325)	4 007	3 827
	58 358	(3 739)	54 619	52 485
Fonds d'amortissement ⁽¹⁾	(17 362) ⁽²⁾	(971)	(18 333)	(14 204)
	40 996	(4 710)	36 286	38 281

(1) Au cours de l'année financière 2004-2005, le ministre des Finances a investi 3 202 millions de dollars (1 502 millions de dollars en 2003-2004) au Fonds d'amortissement des régimes de retraite. Au 31 mars 2005, un revenu de placement de 927 millions de dollars (862 millions de dollars en 2004) a été réinvesti au Fonds d'amortissement, lequel montant a été pris en compte dans le calcul des frais d'intérêts à l'égard des régimes de retraite.

(2) Ce montant correspond à la juste valeur des placements à la Caisse de dépôt et placement du Québec au 31 mars 2005.

Évaluations actuarielles et estimations subséquentes

La valeur des obligations actuarielles au titre des prestations constituées est établie sur la base d'évaluations actuarielles et d'extrapolations de ces dernières pour les années entre deux évaluations.

Les extrapolations les plus récentes produites et émises en 2005 ont été établies à partir des évaluations actuarielles :

- au 31 décembre 2001 pour le RRMAN et le RRAPSC;
- au 31 décembre 2000 pour le RRCE, le RRJCQ, le RRMSQ, le RREFQ, le RRPE (RRAS) et le service transféré du RRE et du RRF au RREGOP et au RRPE;
- au 31 décembre 1999 pour le RRF, le RRE, le RREGOP et le RRPE autre que le service transféré du RRE et du RRF au RREGOP et au RRPE et le RRPE (RRAS).

Compte tenu que les évaluations actuarielles en date du 31 décembre 2002 n'étaient pas disponibles pour ces quatre derniers régimes, la valeur des obligations actuarielles a été extrapolée sur la base des données de population arrêtées au 31 décembre 2002.

Charge totale relative aux régimes

	2005	2004
	(en millions de dollars)	
Charge de retraite		
Coût des prestations constituées excluant les frais d'intérêts	1 472	1 543
Cotisations des salariés	(98)	(146)
Cotisations des employeurs autonomes	(4)	(5)
	1 370	1 392
Amortissement des redressements relatifs aux estimations découlant des gains ou des pertes actuariels	226	226
	1 596	1 618
Intérêts au titre des régimes de retraite	2 787 ⁽¹⁾	2 742 ⁽¹⁾
Total	4 383	4 360

(1) Après déduction des revenus de placement du Fonds d'amortissement des régimes de retraite de 927 millions de dollars en 2004-2005 (862 millions de dollars en 2003-2004).

Financement des régimes de retraite

Évaluations actuarielles à des fins de financement pour le service régulier des régimes de retraite à « coûts partagés » (RREGOP, RRPE et RRAPSC)

Conformément à la loi, les actuaire de la CARRA effectuent tous les trois ans une évaluation actuarielle à des fins de financement pour chacun des régimes, c'est-à-dire pour déterminer les taux de cotisation des régimes. Pour les fins de ces évaluations, les actuaire tiennent compte des dispositions législatives et des conventions collectives en utilisant la méthode d'évaluation convenue entre les parties de même que des hypothèses économiques plus conservatrices que celles utilisées pour les évaluations aux fins de la comptabilisation.

Selon ces évaluations, l'engagement du gouvernement aux fins de financement est calculé comme étant la caisse qu'il aurait constituée s'il avait eu à verser, depuis 1973, ses cotisations sur les mêmes bases que celles retenues pour déterminer le taux de cotisation des participants. Cette caisse, dans le cas du RREGOP et du RRPE, était estimée, au 31 décembre 2004, à 40 916 millions de dollars à la juste valeur et 44 608 millions de dollars au coût (37 147 millions de dollars à la juste valeur au 31 décembre 2003 et 41 699 millions de dollars au coût). Dans le cas du RRAPSC, pour lequel les cotisations des employés ont été versées au Fonds consolidé du revenu, la valeur de la caisse qu'auraient constituée les employés et le gouvernement était de 779 millions de dollars au coût au 31 décembre 2004 (733 millions de dollars au 31 décembre 2003).

L'écart entre ces caisses et le passif inscrit au titre de ces trois régimes représente une somme non exigible qui n'a pas à être comptabilisée au passif du gouvernement. Des associations d'employés-cadres du gouvernement ont présenté une requête à la Cour supérieure du Québec demandant que cette dernière reconnaisse que cet écart constitue un engagement du gouvernement. En juillet 2004, le jugement de la Cour supérieure du Québec relatif à cette requête conclut que :

- le gouvernement, dans ses exercices financiers depuis 1973, a dévoilé convenablement ses engagements financiers, le tout, selon les normes de l'Institut Canadien des Comptables Agréés, en regard du partage du coût du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), du Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) et de celui du Régime de retraite des agents de la paix en services correctionnels (RRAPSC), partage prévu par les lois concernées;
- le partage du coût dans le financement du régime de retraite concerné, soit le RREGOP, le RRPE et le RRAPSC, ne crée pas un engagement pour le gouvernement d'utiliser les mêmes bases actuarielles que celles employées pour constituer la caisse de retraite des employés participants, d'autant plus que la preuve démontre que le patrimoine de retraite de chacun des employés participants couverts ne risque aucunement d'en subir préjudice, à quelque date que ce soit.

En août 2004, les associations d'employés-cadres du gouvernement ont porté ce jugement en appel.

6. Gestion du risque et instruments financiers dérivés

Dans le but de satisfaire les besoins financiers découlant de ses opérations de remboursement des emprunts venant à échéance et de maintenir ses liquidités au niveau désiré, le gouvernement s'est doté d'un programme annuel de financement et de gestion de la dette axé sur les marchés financiers canadiens et internationaux.

La participation à ces marchés implique différents types de risque. Le gouvernement élabore donc des stratégies de gestion du risque par l'utilisation des divers instruments financiers dérivés à sa disposition.

Risque de change

Le risque de change est le risque que les flux monétaires nécessaires au remboursement des intérêts et du capital des emprunts en devises étrangères varient selon les fluctuations des marchés. Afin de gérer ce risque, le gouvernement utilise des instruments financiers dérivés tels les contrats d'échange de devises ainsi que les contrats de change à terme. Ces contrats ont pour objectif d'échanger des flux monétaires d'une devise contre une autre. Ces contrats viennent à échéance à différentes dates jusqu'en 2024.

La structure de la dette au 31 mars 2005, après prise en compte des instruments financiers dérivés utilisés pour gérer le risque de change, est de 87 % en dollars canadiens, 3 % en dollars américains, 5 % en yens et 5 % en francs suisses (au 31 mars 2004 : 85 % en dollars canadiens, 5 % en dollars américains, 5 % en yens et 5 % en francs suisses).

Pour l'exercice 2004-2005, 27 millions de dollars ont été comptabilisés aux résultats à titre d'amortissement de la perte de change reportée inclus au service de la dette (41 millions de dollars pour l'exercice 2003-2004).

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que le service de la dette varie de façon défavorable en fonction des fluctuations des taux d'intérêt. Afin de réduire son exposition au risque de taux d'intérêt, le gouvernement a recours à des contrats d'échange de taux d'intérêt ou à des produits dérivés à court terme. Les contrats d'échange de taux d'intérêt permettent d'échanger le paiement d'intérêts à taux fixe contre des paiements calculés à taux variable ou vice versa, sur une valeur nominale de référence.

La structure de la dette au 31 mars 2005, après prise en compte des instruments financiers dérivés utilisés pour gérer le risque de taux d'intérêt, est de 69 % à taux fixe et de 31 % à taux variable (au 31 mars 2004 : 66 % à taux fixe et 34 % à taux variable).

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'un contrepartiste fasse défaut à ses obligations contractuelles; un tel événement pouvant entraîner des pertes financières pour le gouvernement. Dans le but de se prémunir contre un tel risque dans le cadre de transactions d'instruments financiers dérivés, le gouvernement s'est doté d'une politique de gestion du risque de crédit qui limite les pertes potentielles par contrepartistes.

Une limite de crédit est fixée pour chaque contrepartiste en fonction principalement de sa cote de crédit. Lors d'un dépassement de cette limite, un processus est mis en place afin que les montants dus par le contrepartiste se retrouvent à l'intérieur des limites fixées.

Le gouvernement transige avec de grandes institutions financières qui possèdent une cote de crédit équivalente ou supérieure à la sienne. Au 31 mars 2005, plus de 93 % du portefeuille d'instruments financiers dérivés était associé à des contrepartistes ayant une cote « double A » ou supérieure. Ce taux atteint plus de 99 %, si on ne considère que les dérivés dont l'échéance est supérieure à un an. Par ailleurs, tous les contrepartistes du gouvernement avaient au moins une cote « A » avec une agence de cotation reconnue.

Risque d'illiquidité

Le risque d'illiquidité est le risque que le gouvernement ne puisse rencontrer, à court terme, ses engagements financiers. Afin de contrer ce risque, le gouvernement dispose, auprès de différentes institutions bancaires canadiennes, de marges de crédit totalisant 1 165 millions de dollars canadiens.

De plus, le gouvernement dispose, auprès d'un syndicat bancaire canadien et international, de conventions de crédit pour un montant de 3 500 millions de dollars américains.

Au 31 mars 2005, aucun tirage n'est en cours sur ces marges et conventions de crédit.

7. Dettes

2005				
Monnaie	Directe		Réseaux de la santé et des services sociaux, de l'éducation et entreprises du gouvernement ⁽¹⁾	
	En millions d'unités monétaires	Total en équivalent canadien	En millions d'unités monétaires	Total en équivalent canadien
		(en millions de dollars)		(en millions de dollars)
En dollar canadien	53 720	53 720 ⁽³⁾	3 779	3 779
En dollar américain	12 694	15 355	3	3
En yen	476 334	5 374		
En euro	6 129	9 615		
En franc suisse	506	512		
Autres devises ⁽⁴⁾		1 015		
Moins :				
Instruments financiers dérivés - net		(846)		
Fonds d'amortissement		3 465		60
Dettes avant (gain) perte de change reporté		82 972		3 722
Gain de change reporté		(507)		
		83 479		3 722

2004				
Monnaie	Directe		Réseaux de la santé et des services sociaux, de l'éducation et entreprises du gouvernement ⁽¹⁾	
	En millions d'unités monétaires	Total en équivalent canadien	En millions d'unités monétaires	Total en équivalent canadien
		(en millions de dollars)		(en millions de dollars)
En dollar canadien	47 903	47 903 ⁽³⁾	3 709	3 709
En dollar américain	12 298	16 117	3	3
En yen	516 717	6 499		
En euro	5 450	8 780		
En franc suisse	507	524		
Autres devises ⁽⁴⁾		1 165		
Moins:				
Instruments financiers dérivés - net		(760)		(1)
Fonds d'amortissement		3 456		51
Dettes avant (gain) perte de change reporté		78 292		3 662
Perte de change reportée		359		
		77 933		3 662

(Voir les annotations 1, 2, 3 et 4 à la page 68)

2005

Travaux d'organismes municipaux ⁽²⁾		Total		Instruments financiers dérivés - net	Total après incidence des instruments financiers dérivés
En millions d'unités monétaires	Total en équivalent canadien	En millions d'unités monétaires	Total en équivalent canadien		
	(en millions de dollars)		(en millions de dollars)	(en millions de dollars)	(en millions de dollars)
2 271	2 271	59 770	59 770	21 608	81 378
143	174	12 840	15 532	(12 836)	2 696
		476 334	5 374	(904)	4 470
176	276	6 305	9 891	(9 891)	
		506	512	3 980	4 492
			1 015	(1 018)	(3)
	(93)		(939)	939	
			3 525		3 525
	2 814		89 508		89 508
			(507)		(507)
	2 814		90 015		90 015

2004

Travaux d'organismes municipaux ⁽²⁾		Total		Instruments financiers dérivés - net	Total après incidence des instruments financiers dérivés
En millions d'unités monétaires	Total en équivalent canadien	En millions d'unités monétaires	Total en équivalent canadien		
	(en millions de dollars)		(en millions de dollars)	(en millions de dollars)	(en millions de dollars)
2 182	2 182	53 794	53 794	21 898	75 692
215	282	12 516	16 402	(12 219)	4 183
5 000	63	521 717	6 562	(2 295)	4 267
176	283	5 626	9 063	(9 084)	(21)
		507	524	3 714	4 238
			1 165	(1 168)	(3)
	(85)		(846)	846	
			3 507		3 507
	2 895		84 849		84 849
			359		359
	2 895		84 490		84 490

Taux d'intérêt moyen pondéré ⁽⁵⁾

Monnaie	Directe		Réseaux de la santé et des services sociaux, de l'éducation et entreprises du gouvernement		Travaux d'organismes municipaux	
	2005	2004	2005	2004	2005	2004
En dollar canadien	5,82 %	5,98 %	6,03 %	6,18 %	5,61 %	5,93 %
En dollar américain	6,07	6,19	3,45	1,31	5,78	7,07
En yen	3,55	3,59				9,89
En euro	4,69	5,28			8,41	8,41
En franc suisse	3,16	3,16				
Taux moyen pondéré	5,60 %	5,75 %	6,02 %	6,18 %	6,16 %	6,47 %

(1) En contrepartie de cette dette, des avances aux réseaux de la santé et des services sociaux, de l'éducation et aux entreprises du gouvernement sont accordées aux mêmes conditions que les emprunts et inscrites à titre d'avoirs financiers.

(2) Dans le cadre du programme d'assainissement des eaux, le gouvernement s'engage, selon une entente signée conjointement avec les municipalités et la Société québécoise d'assainissement des eaux (SQAE), à contribuer au financement du coût des travaux en remboursant le capital et les intérêts selon les échéances des emprunts contractés par la SQAE.

(3) Le gouvernement détenait 55 millions de dollars de ses titres au 31 mars 2005 (52 millions de dollars en 2004).

(4) Les autres devises regroupent en 2004 et en 2005 la livre sterling, le dollar australien et la couronne suédoise. Un tableau détaillé par monnaies et par catégories de dettes est présenté à l'annexe 13.

(5) Le taux d'intérêt moyen pondéré correspond au taux effectif des emprunts.

Échéanciers des dettes après incidence des instruments financiers dérivés

Directe

Échéance au 31 mars ⁽⁶⁾	En dollar canadien ⁽⁹⁾	En dollar américain ⁽⁹⁾	En yen	En euro	En franc suisse	Autres devises	Total
(en millions de dollars)							
2006	11 838	(2 262)	902	(2 315)	2 994		11 157
2007	5 107	25	17				5 149
2008	5 887	37	42				5 966
2009	5 050	23		(2)	6		5 077
2010	6 322	21	32	(2)			6 373
	34 204	(2 156)	993	(2 319)	3 000		33 722
2011-2015	20 557	168	1 972	2 319	1 492		26 508
2016-2020	752	642	1 280				2 674
2021-2025	4 057	379	225				4 661
2026-2030	4 590	2 905					7 495
2031 et plus	7 718	194					7 912
	71 878	2 132	4 470		4 492		82 972

Réseaux de la santé et des services sociaux, de l'éducation et les entreprises du gouvernement

Échéance au 31 mars ⁽⁷⁾	En dollar canadien ⁽⁹⁾	En dollar américain	En yen	En euro	En franc suisse	Autres devises	Total
							(en millions de dollars)
2006	1 341						1 341
2007	12						12
2008	620						620
2009	14						14
2010	532						532
	2 519						2 519
2011-2015	188						188
2016-2020	27						27
2021-2025	311						311
2026-2030	31						31
2031 et plus	646						646
	3 722						3 722

Travaux d'organismes municipaux

Échéance au 31 mars ⁽⁸⁾	En dollar canadien	En dollar américain	En yen	En euro	En franc suisse	Autres devises	Total
							(en millions de dollars)
2006	403						403
2007	411						411
2008	207						207
2009	115						115
2010	307						307
	1 443						1 443
2011-2015	1 371						1 371
	2 814						2 814

(6) Cet échéancier tient compte, en 2006, de 2 805 millions de dollars pour les bons du trésor et de 2 092 millions de dollars pour les emprunts temporaires. Il est également établi en tenant compte, pour les produits d'épargne remboursables à demande, d'une prévision de remboursement de 788 millions de dollars en 2006, 635 millions de dollars en 2007, 866 millions de dollars en 2008, 385 millions de dollars en 2009, 334 millions de dollars en 2010 et 1 282 millions de dollars pour les années 2011-2015.

(7) Cet échéancier inclut un montant de 488 millions de dollars venant à échéance en 2006 pour les bons du trésor.

(8) Cet échéancier inclut un montant de 15 millions de dollars venant à échéance en 2006 pour les bons du trésor.

(9) Ces échéanciers tiennent compte du Fonds d'amortissement, soit 2 962 millions de dollars pour des dettes en dollars canadiens et 563 millions de dollars pour des dettes en dollars américains.

Remboursement de la dette par le Fonds d'amortissement ⁽¹⁰⁾

Échéance au 31 mars	En dollar canadien	En dollar américain
2006		
2007		
2008	7	
2009	25	
2010	628	
	660	
2011-2015	663	
2016-2020	13	
2021-2025	664	278
2026-2030	962	285
	2 962	563

(10) Les versements au Fonds d'amortissement découlent des engagements pris par le gouvernement dans les prospectus émis lors de l'émission des emprunts.

8. Provision pour financer les immobilisations des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation

En vertu de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel (L.R.Q., c. C-29), de la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., c. I-13.3), de la Loi sur les investissements universitaires (L.R.Q., c. I-17), de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (L.R.Q., c. S-4.2) et de la Loi sur les services de santé et les services sociaux pour les autochtones cris (L.R.Q., c. S-5), le gouvernement a créé des fonds d'amortissement ayant pour objet, à même les sommes déposées par le ministre responsable, d'acquitter les emprunts (principal et intérêts) pour le financement des immobilisations des organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation.

Les actifs nets détenus par ces fonds d'amortissement se répartissent comme suit :

	2005	2004
	(en millions de dollars)	
Fonds d'amortissement afférents à des emprunts :		
de collèges d'enseignement général et professionnel du Québec	181	210
de commissions scolaires du Québec	274	308
d'établissements universitaires du Québec	243	270
d'organismes de santé et de services sociaux du Québec	114	120
	812	908

9. Engagements

Les engagements comprennent des transferts à des commissions scolaires et institutions d'enseignement, des établissements de santé et de services sociaux, des municipalités et des organismes municipaux, et d'autres bénéficiaires pour 22 965 millions de dollars au 31 mars 2005 (22 222 millions de dollars au 31 mars 2004) et des ententes avec le gouvernement fédéral du Canada totalisant 3 070 millions de dollars au 31 mars 2005 (1 979 millions de dollars au 31 mars 2004). Ils comprennent également des ententes avec les Cris du Québec dont l'une à raison de 70 millions de dollars annuellement jusqu'en 2052 et l'autre totalisant 625 millions de dollars au 31 mars 2005. Ces engagements sont détaillés à l'annexe 16.

De plus, les paiements minimaux exigibles non actualisés en vertu des baux de location-exploitation totalisent 1 160 millions de dollars au 31 mars 2005

10. Éventualités

- A) Les interventions financières garanties nettes s'élèvent à 44 654 millions de dollars au 31 mars 2005 (44 880 millions de dollars au 31 mars 2004) dont 33 883 millions de dollars au 31 mars 2005 (34 917 millions de dollars au 31 mars 2004) se rapportant aux garanties émises par le gouvernement à l'égard des emprunts d'Hydro-Québec. Ces interventions financières garanties nettes sont présentées sommairement à l'annexe 17.
- B) Le gouvernement fait par ailleurs l'objet de certaines réclamations et de causes en instance ou éventuelles. Elles portent notamment sur des revendications territoriales par des bandes amérindiennes. Les autres causes, qui impliquent des montants de 869 millions de dollars (903 millions de dollars en 2004), sont reliées à des inexécutions de contrats, à des dommages subis par des personnes ou des biens et à des éléments connexes. Le dénouement de ces litiges étant incertain, la perte éventuelle que le gouvernement pourrait devoir assumer ne peut être déterminée.

11. Opérations et soldes interorganismes importants avec les entreprises du gouvernement

	<u>2005</u>	<u>2004</u>
	(en millions de dollars)	
Opérations interorganismes		
Revenus		
Impôt sur le revenu et les biens	576	547
Revenus divers	509	538
	<u>1 085</u>	<u>1 085</u>
Dépenses		
Économie et environnement	109	40
Gouverne et justice	40	41
	<u>149</u>	<u>81</u>
Soldes interorganismes		
Débiteurs	<u>522</u>	<u>344</u>
Placements à long terme	<u>199</u>	<u>182</u>
Avances aux réseaux de la santé et des services sociaux, de l'éducation et aux entreprises du gouvernement	<u>1 931</u>	<u>1 686</u>
Créditeurs et frais à payer	<u>20</u>	<u>7</u>
Dette directe	<u>1 598</u>	<u>958</u>

12. Chiffres comparatifs

Certains chiffres comparatifs de 2004 ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation adoptée en 2005.

13. Événement postérieur à la date de clôture

Les conventions collectives des employés du secteur public sont arrivées à échéance le 30 juin 2003. De plus, le 9 janvier 2004, la Cour supérieure a prononcé un jugement dans le dossier de l'équité salariale. Le 15 juin 2004, le gouvernement a rendu public le cadre budgétaire de sa politique de rémunération qui limite le redressement de la rémunération dans l'ensemble des secteurs public et parapublic à 12,6 % sur une période de six ans, soit du 1^{er} avril 2004 au 31 mars 2010. Ce cadre budgétaire couvre le renouvellement des ententes avec les employés syndiqués, les cadres et les professionnels de la santé ainsi que le dossier de l'équité salariale. Le gouvernement est présentement en pourparlers avec les différentes associations. À la date de clôture des états financiers consolidés, une provision pour l'équité salariale au montant de 673 millions de dollars a été inscrite à l'égard de la période du 21 novembre 2001 au 31 mars 2005.

**Ministères et organismes du gouvernement dont les opérations financières
ont été effectuées à même le Fonds consolidé du revenu ***

Affaires municipales, Sport et Loisir

Commission municipale du Québec

Régie du logement

Agriculture, Pêcheries et Alimentation

Commission de protection du territoire agricole du Québec

Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec

Assemblée nationale

Conseil du trésor et Administration gouvernementale

Commission de la fonction publique

Conseil exécutif

Conseil permanent de la jeunesse

Culture et Communications

Commission de toponymie

Commission des biens culturels du Québec

Conseil supérieur de la langue française

Office québécois de la langue française

Développement économique et régional et Recherche

Conseil de la science et de la technologie

Éducation

Commission consultative de l'enseignement privé

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Conseil supérieur de l'éducation

Emploi, Solidarité sociale et Famille

Conseil de la famille et de l'enfance

Conseil des aînés

Environnement

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

Finances

Registraire des entreprises

Ministères et organismes du gouvernement dont les opérations financières ont été effectuées à même le Fonds consolidé du revenu * (suite)

Justice

- Comité de la rémunération des juges de la Cour du Québec et des cours municipales
- Conseil de la justice administrative
- Conseil de la magistrature
- Tribunal des droits de la personne

Personnes désignées par l'Assemblée nationale

- Commissaire au lobbyisme
- Directeur général des élections – Commission de la représentation
- Protecteur du citoyen
- Vérificateur général

Relations avec les citoyens et Immigration

- Commission d'accès à l'information
- Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse
- Conseil des relations interculturelles
- Conseil du statut de la femme
- Curateur public **
- Office de la protection du consommateur

Relations internationales**Ressources naturelles, Faune et Parcs****Revenu****Santé et Services sociaux**

- Agence d'évaluation des technologies et des modes d'intervention en santé
- Conseil de la santé et du bien-être
- Conseil du médicament
- Conseil médical du Québec
- Office des personnes handicapées du Québec
- Protecteur des usagers en matière de santé et de services sociaux

Sécurité publique

- Bureau du coroner
- Comité de déontologie policière
- Commissaire à la déontologie policière
- Commission québécoise des libérations conditionnelles
- Régie des alcools, des courses et des jeux

**Ministères et organismes du gouvernement dont les opérations financières
ont été effectuées à même le Fonds consolidé du revenu * (suite)**

Transports

Commission des transports du Québec

Travail

Commission de l'équité salariale

Conseil consultatif du travail et de la main-d'œuvre

Conseil des services essentiels

Régie du bâtiment du Québec

* Ces entités ont une année financière qui se termine le 31 mars.

** Cette entité effectue aussi des opérations fiduciaires exclues du périmètre comptable du gouvernement.

**Organismes et fonds spéciaux du gouvernement
qui ont leur propre entité comptable**

Organismes *

Agence de l'efficacité énergétique
Agence métropolitaine de transport ⁽¹⁾ (31 décembre)
Autorité des marchés financiers
Bibliothèque nationale du Québec
Bureau d'accréditation des pêcheurs et des aides-pêcheurs du Québec
Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières
Centre de recherche industrielle du Québec
Commissaire de l'industrie de la construction
Commission de la capitale nationale du Québec
Commission de reconnaissance des associations d'artistes et des associations de producteurs
Commission des lésions professionnelles
Commission des normes du travail
Commission des relations du travail
Commission des services juridiques
Conseil de gestion de l'assurance parentale
Conseil des arts et des lettres du Québec
Corporation d'urgences-santé
École nationale de police du Québec ⁽¹⁾ (30 juin)
École nationale des pompiers du Québec ⁽¹⁾ (30 juin)
Fondation de la faune du Québec
Fonds d'aide aux recours collectifs
Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers
Fonds de la recherche en santé du Québec
Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies
Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture
Héma-Québec
Institut de la statistique du Québec
Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec ⁽¹⁾ (30 juin)
Institut national de santé publique du Québec
Investissement Québec
La Financière agricole du Québec
Musée d'art contemporain de Montréal
Musée de la civilisation
Musée national des beaux-arts du Québec
Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris (30 juin)
Office des professions du Québec
Office Québec-Amériques pour la jeunesse
Régie de l'assurance maladie du Québec
Régie de l'énergie
Régie des installations olympiques (31 octobre)
Régie du cinéma

**Organismes et fonds spéciaux du gouvernement
qui ont leur propre entité comptable (suite)*****Organismes * (suite)***

Société de développement de la Zone de commerce international de Montréal à Mirabel
Société de développement des entreprises culturelles
Société de financement des infrastructures locales du Québec
Société de la Place des Arts de Montréal ⁽¹⁾ (31 août)
Société de télédiffusion du Québec (Télé-Québec)
Société des Traversiers du Québec
Société d'habitation du Québec ⁽¹⁾ (31 décembre)
Société du Centre des congrès de Québec
Société du Grand Théâtre de Québec (31 août)
Société du Palais des congrès de Montréal
Société du parc industriel et portuaire de Bécancour
Société immobilière du Québec
Société nationale de l'amiante
Société québécoise d'assainissement des eaux
Société québécoise de récupération et de recyclage
Société québécoise d'information juridique
Tribunal administratif du Québec

* Les organismes ont généralement une année financière qui se termine le 31 mars. Dans le cas contraire, la date de fin d'exercice est indiquée entre parenthèses.

(1) Entités dont la date de fin d'année financière est différente du 31 mars 2005 et pour lesquelles aucune donnée n'était disponible pour la période comprise entre la fin de leur année financière et le 31 mars 2005.

Fonds spéciaux **

Fonds d'aide à l'action communautaire autonome
Fonds d'aide aux victimes d'actes criminels
Fonds d'amortissement afférent à des emprunts de collèges d'enseignement général
et professionnel du Québec
Fonds d'amortissement afférent à des emprunts de commissions scolaires du Québec
Fonds d'amortissement afférent à des emprunts d'établissements universitaires du Québec
Fonds d'amortissement afférent à des emprunts d'organismes de santé et de services sociaux du Québec
Fonds d'assistance financière pour certaines régions sinistrées
Fonds de conservation et d'amélioration du réseau routier
Fonds de développement du marché du travail
Fonds de développement régional
Fonds de financement
Fonds de fourniture de biens ou de services du ministère du Revenu
Fonds de gestion de l'équipement roulant
Fonds de la gestion des immeubles du Québec à l'étranger
Fonds de l'assurance médicaments

**Organismes et fonds spéciaux du gouvernement
qui ont leur propre entité comptable** (suite)

Fonds spéciaux ** (suite)

Fonds de l'état civil
Fonds de l'industrie des courses de chevaux
Fonds de l'information gouvernementale
Fonds de partenariat touristique
Fonds de perception
Fonds des contributions des automobilistes au transport en commun
Fonds des pensions alimentaires ***
Fonds des registres du ministère de la Justice
Fonds des services de police
Fonds des services de santé
Fonds des services gouvernementaux
Fonds des technologies de l'information du Conseil du trésor
Fonds des technologies de l'information du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale
Fonds des technologies de l'information du ministère du Revenu
Fonds d'information foncière
Fonds d'information géographique
Fonds du Centre financier de Montréal
Fonds forestier
Fonds pour la vente de biens et services du ministère des Transports
Fonds québécois d'initiatives sociales
Fonds relatif à la tempête de verglas
Fonds spécial olympique

** Ces fonds ont une année financière qui se termine le 31 mars.

*** Ce fonds effectue aussi des opérations fiduciaires exclues du périmètre comptable du gouvernement.

Entreprises du gouvernement *

Capital Financière agricole inc.
Corporation d'hébergement du Québec
Financement-Québec
Fonds d'indemnisation du courtage immobilier (31 décembre)
Hydro-Québec ** (31 décembre)
Immobilière SHQ (31 décembre)
IQ Immigrants Investisseurs inc.
IQ Fier inc.
Loto-Québec
Société de développement de la Baie James (31 décembre)
Société de l'assurance automobile du Québec (31 décembre)
Société des alcools du Québec (26 mars 2005)
Société des établissements de plein air du Québec
Société générale de financement du Québec (31 décembre)
Société Innovatech du Grand Montréal
Société Innovatech du Sud du Québec
Société Innovatech Québec et Chaudière – Appalaches
Société Innovatech Régions ressources

* Les entreprises du gouvernement ont généralement une année financière qui se termine le 31 mars. Dans le cas contraire, la date de fin d'exercice est indiquée entre parenthèses.

** Cette entreprise effectue aussi des opérations de nature fiduciaire exclues du périmètre comptable du gouvernement.

**Organismes et fonds exerçant des opérations fiduciaires
excluses du périmètre comptable du gouvernement ***

Caisse de dépôt et placement du Québec (31 décembre)
Comité Centraide – secteur public
Commission administrative des régimes de retraite et d’assurances (31 décembre)
Commission de la construction du Québec (31 décembre)
Curateur public (partie fiduciaire)
Fonds central pour le bénéfice des personnes incarcérées (31 décembre)
Fonds d’assurance-garantie administré par la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec
Fonds d’assurance-récolte
Fonds d’assurance-stabilisation des revenus agricoles
Fonds des cautionnements des agents de voyages
Fonds des pensions alimentaires (partie fiduciaire)
Fonds d’indemnisation des services financiers
Fonds du compte de stabilisation du revenu agricole
Fonds du régime tripartite d’assurance revenu brut à l’égard des récoltes
Fonds en fidéicommiss
Fonds national de formation de la main-d’œuvre
Hydro-Québec – Régime de retraite (31 décembre)
Régie des rentes du Québec

* Ces organismes et fonds ont généralement une année financière qui se termine le 31 mars. Dans le cas contraire, la date de fin d’exercice est indiquée entre parenthèses.

Détail des revenus

ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2005

	2005	2004
	Budget	Résultats réels
	(en millions de dollars)	
		Résultats réels
		(note 12)
Impôt sur le revenu et les biens		
Impôt sur le revenu des particuliers		16 746
Cotisations au Fonds des services de santé		5 335
Impôt des sociétés		4 253
	26 846	26 334
Taxes à la consommation		
Vente		9 618
Carburants		1 761
Tabac		965
Pari mutuel		13
	12 049	12 357
Droits et permis		
Véhicules automobiles		799
Boissons alcooliques		77
Ressources naturelles		365
Autres		295
	1 321	1 536
Revenus divers		
Ventes de biens et services		1 853
Intérêts		464
Amendes, confiscations et recouvrements		468
	2 860	2 785
Revenus provenant des entreprises du gouvernement		
Société des alcools du Québec		546
Loto-Québec		1 511
Hydro-Québec		2 405
Autres		(116)
	4 823	4 346
Total des revenus autonomes	47 899	47 358
Transferts du gouvernement du Canada		
Péréquation		5 221
Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux		3 348
Autres programmes		1 370
Total des transferts du gouvernement du Canada	9 085	9 939
Total des revenus	56 984	57 297

ANNEXE 6

Détail des dépenses

ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2005

	2005	2004
	Budget	Résultats réels
		Résultats réels
	(en millions de dollars)	
		(note 12)
PAR SUPERCATÉGORIES ET CATÉGORIES		
Transfert		
Rémunération	21 751	21 313
Fonctionnement	4 810	4 186
Capital ⁽¹⁾	1 401	1 297
Intérêt ⁽¹⁾	1 214	1 184
Support	12 378	12 182
	41 554	40 162
Rémunération	5 222 ⁽²⁾	4 438
Fonctionnement ⁽³⁾	3 259	3 257
Créances douteuses et autres provisions	477	210
Sous-total	49 391	48 067
Service de la dette		
Intérêts sur la dette ⁽⁴⁾	4 662	4 499
Intérêts au titre des régimes de retraite ⁽⁵⁾	2 787	2 742
Sous-total	7 593	7 241
Total des dépenses	56 984	55 308

(1) Après déduction de 48 millions de dollars en 2004-2005 de revenus sur les actifs pour financer les immobilisations des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation (56 millions de dollars en 2003-2004) pour des transferts en capital et intérêts.

(2) Incluant un montant de 673 millions de dollars à titre de provision pour l'équité salariale.

(3) Incluant 871 millions de dollars en 2004-2005 (841 millions de dollars en 2003-2004) au titre d'amortissement et moins-values des immobilisations.

(4) Après déduction de 423 millions de dollars de revenus en 2004-2005 (569 millions de dollars en 2003-2004), soit 232 millions de dollars de revenus d'intérêt pour les avances consenties aux réseaux de la santé et des services sociaux, de l'éducation et aux entreprises du gouvernement (281 millions de dollars en 2003-2004), 15 millions de dollars de revenus sur les placements temporaires (22 millions de dollars en 2003-2004), et 176 millions de dollars de revenus de placement du Fonds d'amortissement des emprunts (266 millions de dollars en 2003-2004).

(5) Après déduction de 927 millions de dollars de revenus de placement en 2004-2005 du Fonds d'amortissement des régimes de retraite (862 millions de dollars en 2003-2004).

Placements temporaires
AU 31 MARS 2005

	2005	2004
	(en millions de dollars)	
Bons du trésor	56	83
Billets	282	803
Certificats de dépôt	2 455	1 016
Acceptations bancaires	88	55
Obligations	41	15
Autres	48	192
	2 970	2 164

Les taux de rendement des placements temporaires varient principalement de 1,25 % à 6,50 %.

Débiteurs

AU 31 MARS 2005

	2005	2004
	(en millions de dollars)	(note 12)
Débiteurs		
Impôt sur le revenu et les biens ⁽¹⁾	3 242	2 865
Taxes à la consommation ⁽¹⁾	2 668	2 351
Droits et permis ⁽¹⁾	236	177
Revenus divers	1 761	1 461
Revenus provenant des entreprises du gouvernement - dividendes	201	114
Transferts du gouvernement du Canada	1 377	710
Comptes à fin déterminée	127	110
Dépenses et autres	190	201
	9 802	7 989
Provision pour créances douteuses	(862)	(660)
Intérêts courus sur placements	9	7
	8 949	7 336

(1) Incluant la portion attribuable aux agents et mandataires : 890 millions de dollars pour l'impôt sur le revenu et les biens (732 millions de dollars en 2004), 1 847 millions de dollars pour les taxes à la consommation (1 745 millions de dollars en 2004) et 136 millions de dollars pour les droits et permis (108 millions de dollars en 2004).

Participation dans les entreprises du gouvernement

AU 31 MARS 2005

Participation dans les entreprises du gouvernement

			2005	2004
			Participation dans les entreprises du gouvernement	Participation dans les entreprises du gouvernement
	Prêts et avances	Valeur de consoli- dation	(en millions de dollars)	
Capital Financière agricole inc. ⁽¹⁾		22	22	23
Corporation d'hébergement du Québec ⁽¹⁾		153	153	156
Financement-Québec ⁽¹⁾		63	63	49
Fonds d'indemnisation du courtage immobilier ⁽⁴⁾		5	5	5
Hydro-Québec ^{(3) (5)}	7	17 189	17 196	16 148
Immobilière SHQ ⁽⁴⁾		35	35	30
IQ Immigrants Investisseurs inc. ⁽¹⁾		19	19	8
Loto-Québec ⁽¹⁾		135	135	135
Société de développement de la Baie James ⁽⁴⁾		10	10	13
Société de l'assurance automobile du Québec ⁽³⁾		(30)	(30)	20
Société des alcools du Québec ⁽¹⁾		36	36	35
Société des établissements de plein air du Québec ⁽¹⁾		45	45	44
Société générale de financement du Québec ⁽³⁾		1 822	1 822	1 787
Société Innovatech du Grand Montréal ⁽¹⁾		34	34	196
Société Innovatech du Sud du Québec ⁽¹⁾		17	17	23
Société Innovatech Québec et Chaudière - Appalaches ⁽¹⁾		74	74	87
Société Innovatech Régions ressources ⁽²⁾		32	32	43
Total	7	19 661	19 668	18 802

(1) La valeur de la consolidation a été établie à partir d'états financiers vérifiés au 31 mars 2005.

(2) La valeur de la consolidation a été établie à partir d'états financiers non vérifiés au 31 mars 2005.

(3) La valeur de consolidation a été établie à partir d'états financiers vérifiés au 31 décembre 2004 et ajustée avec les résultats intermédiaires non vérifiés au 31 mars 2005.

(4) La valeur de consolidation a été établie à partir d'états financiers vérifiés au 31 décembre 2004.

(5) Les prêts et avances à Hydro-Québec ont une échéance indéterminée.

Participation dans les entreprises du gouvernement (suite)

AU 31 MARS 2005

Sommaire des états financiers des entreprises du gouvernement

	2005		
	État des résultats		
	Revenus	Dépenses	Surplus (déficit)
	(en millions de dollars)		
Capital Financière agricole inc. ⁽¹⁾	1	2	(1)
Corporation d'hébergement du Québec ⁽¹⁾	264	246	18
Financement-Québec ⁽¹⁾	15	1	14
Fonds d'indemnisation du courtage immobilier ⁽³⁾			
Hydro-Québec ⁽³⁾	11 001	8 566	2 435
Immobilière SHQ ⁽³⁾	204	199	5
IQ Immigrants Investisseurs inc. ⁽¹⁾	61	50	11
Loto-Québec ⁽¹⁾	3 830	2 247	1 583
Société de développement de la Baie James ⁽³⁾	20	23	(3)
Société de l'assurance automobile du Québec ⁽³⁾	164	206	(42)
Société des alcools du Québec ⁽¹⁾	1 987	1 441	546
Société des établissements de plein air du Québec ⁽¹⁾	98	98	
Société générale de financement du Québec ⁽³⁾	1 494	1 544	(50)
Société Innovatech du Grand Montréal ⁽¹⁾	2	81	(79)
Société Innovatech du Sud du Québec ⁽¹⁾	2	8	(6)
Société Innovatech Québec et Chaudière-Appalaches ⁽¹⁾	4	16	(12)
Société Innovatech Régions ressources ⁽²⁾	3	15	(12)
	19 150	14 743	4 407
Ajustements ⁽⁴⁾			(61)
			4 346

						2005	2004
Actifs			Passifs				
Avoirs financiers	Avoirs non financiers	Total	Dettes	Autres	Total	Avoir net	Avoir net
						(en millions de dollars)	
22		22				22	23
2 477	1 874	4 351	1 928	2 270	4 198	153	156
9 710		9 710	9 454	193	9 647	63	49
5		5				5	5
4 238	53 798	58 036	34 469	7 347	41 816	16 220	15 127
484	1 717	2 201	2 027	139	2 166	35	30
1 743	71	1 814	1 793	2	1 795	19	8
164	778	942		807	807	135	135
16	1	17	1	6	7	10	13
224	118	342		368	368	(26)	24
358	325	683	11	636	647	36	35
42	151	193	47	105	152	41	41
1 174	1 399	2 573	469 ⁽⁵⁾	332	801	1 772	1 812
44		44	8	2	10	34	196
17		17				17	23
74		74				74	87
32		32				32	43
20 824	60 232	81 056	50 207	12 207	62 414	18 642	17 807
						1 019	988
						19 661	18 795

(1) La valeur de la consolidation a été établie à partir d'états financiers vérifiés au 31 mars 2005.

(2) La valeur de la consolidation a été établie à partir d'états financiers non vérifiés au 31 mars 2005.

(3) La valeur de consolidation a été établie à partir d'états financiers vérifiés au 31 décembre 2004.

(4) Les ajustements découlent principalement des résultats intermédiaires non vérifiés au 31 mars 2005.

(5) Les emprunts au montant de 392 millions de dollars de certaines entreprises et filiales de la Société sont garantis par différents types de sûretés sur les débiteurs, stocks et autres actifs corporels et incorporels ainsi que des hypothèques sur l'universalité des biens dont la valeur comptable totalise 1 122 millions de dollars au 31 décembre 2004.

Participation dans les entreprises du gouvernement (suite)

AU 31 MARS 2005

Échéancier des dettes après incidence des instruments financiers dérivés

	Remboursement des dettes à long terme pour les prochains exercices					2011 et suivantes	Total
	2006	2007	2008	2009	2010	(en millions de dollars)	
Corporation d'hébergement du Québec	271	79	255	75	167	1 081	1 928
Financement-Québec	911	1 001	896	2 043	1 890	2 713	9 454
Hydro-Québec	1 948	3 199	1 987	1 517	556	25 262	34 469
Immobilière SHQ	54	58	62	67	72	1 714	2 027
IQ Immigrants							
Investisseurs inc.	2	189	329	554	717	2	1 793
Société de développement de la Baie James	1						1
Société des alcools du Québec	1	2	2	2	1	3	11
Société des établissements de plein air du Québec		1				46	47
Société générale de financement du Québec	170	72	29	26	18	154	469
Société Innovatech du Grand Montréal	8						8
	3 366	4 601	3 560	4 284	3 421	30 975	50 207⁽¹⁾

(1) Dont 1 931 millions de dollars de dettes contractées auprès du gouvernement.

Participation dans les entreprises du gouvernement (suite)

AU 31 MARS 2005

Engagements et éventualités**Corporation d'hébergement du Québec**

Au 31 mars 2005, le solde non complété des contrats signés par la Corporation faisant l'objet d'engagements contractuels totalise 82 millions de dollars (87 millions de dollars en 2004), dont 26 millions de dollars (29 millions de dollars en 2004) pour des projets en cours et 56 millions de dollars (58 millions de dollars en 2004) pour des projets à l'étude.

Les instruments de crédits utilisés afin de répondre aux besoins de financement des clients de la Corporation représentent le montant maximal du crédit additionnel que la Corporation pourrait être obligée de consentir si les engagements sont entièrement utilisés. Le montant total des instruments de crédits de 239 millions de dollars ne représente pas nécessairement les besoins de liquidités futures, car ces instruments peuvent expirer ou être résiliés sans avoir donné lieu à des sorties de fonds.

Hydro-Québec

Hydro-Québec prévoit des investissements en immobilisations de 3 700 millions de dollars pour 2005.

Au 31 mars 2005, la responsabilité potentielle maximale au titre des lettres de crédit ou des cautionnements s'élevait à 443 millions de dollars. De ce montant, 380 millions de dollars concernent les achats d'énergie et un passif de 9 millions de dollars a été comptabilisé à cet égard. Certaines garanties viennent à échéance entre 2005 et 2019, alors que d'autres ont une échéance indéterminée.

IQ Immigrants Investisseurs inc.

Dans le cours normal de ses activités, cette entreprise a contracté divers engagements pour un montant de 127 millions de dollars. Ceux-ci représentent les montants de contributions financières non remboursables dont le dénouement n'a pas été autorisé. Ils ne représentent pas nécessairement les besoins de liquidités futures, car certains peuvent être résiliés sans avoir donné lieu à des sorties de fonds.

Participation dans les entreprises du gouvernement (suite)
AU 31 MARS 2005

Engagements et éventualités**Société générale de financement**

La Société s'est engagée à faire l'acquisition d'immobilisations corporelles et l'achat de services et de matières premières totalisant 196 millions de dollars au cours des prochains exercices.

La Société dispose d'un crédit bancaire inutilisé totalisant 429 millions de dollars au 31 décembre 2004, lequel peut être utilisé pour du financement à court terme et à long terme à un taux préférentiel ou au taux du marché monétaire.

Diverses entreprises

Certaines entreprises du gouvernement se sont engagées, au 31 mars 2005, en vertu de contrats de location-exploitation et de baux à long terme à effectuer des paiements minimaux exigibles non actualisés pour des montants totalisant 567 millions de dollars (495 millions de dollars au 31 mars 2004).

Dans le cours normal de leurs activités, certaines entreprises contractent divers engagements. Ces derniers totalisant 132 millions de dollars représentent des engagements autorisés qui n'avaient pas été déboursés au 31 mars 2005. Certains de ces montants pourraient ne pas être versés si les événements ne sont pas réalisés.

Placements à long terme

AU 31 MARS 2005

	2005			2004	
	Actions et mise de fonds	Obligations et billets	Prêts et avances	Total	Total
				(en millions de dollars)	
Municipalités et organismes municipaux					
Municipalités		4 ⁽¹⁾		4	5
Organismes municipaux			2 ⁽¹⁾	2	2
		4	2	6	7
Particuliers, entreprises et autres					
Étudiants			842 ⁽²⁾	842	861
Entreprises	444	33 ⁽⁴⁾	1 179 ^{(3) (5)}	1 656	1 694
Régime de rentes de survivants			335 ⁽⁴⁾	335	338
Autres		72 ⁽⁴⁾	752 ⁽⁴⁾	824	783
	444	105	3 108	3 657	3 676
Provision pour créances douteuses			(786)	(786)	(922)
	444	105	2 322	2 871	2 754
	444	109	2 324	2 877	2 761

(1) Les obligations et billets et les prêts et avances aux municipalités et aux organismes municipaux portent intérêt à des taux variant de 6,3 % à 10,0 %.

(2) Les prêts et avances aux étudiants portent intérêt à des taux variant de 3,0 % à 14,88 %.

(3) Les prêts aux entreprises portent intérêt à des taux variant de 1,25 % à 12,0 %.

(4) Le prêt sur le Régime de rentes de survivants, tous les autres prêts et avances ainsi que les obligations et billets portent intérêt à des taux pouvant atteindre 12,25 %.

(5) Les garanties reçues à l'égard des prêts et avances sont de 118 millions de dollars.

Échéancier des placements

	2005
	(en millions de dollars)
2006	779
2007	549
2008	143
2009	128
2010	141
	1 740
2011-2015	482
2016-2020	141
2021-2025	4
2026-2030	1
2031 et plus	227
	2 595
Échéance indéterminée	282
	2 877

Découvert bancaire
AU 31 MARS 2005

	<u>2005</u>	<u>2004</u>
	(en millions de dollars)	
Chèques en circulation	671	577
Moins:		
Espèces en banque	278	253
Espèces et effets en main et dépôts en circulation	<u>177</u>	<u>123</u>
	<u>216</u>	<u>201</u>

Créditeurs et frais à payer

AU 31 MARS 2005

	2005	2004
	(en millions de dollars)	
Rémunération	1 211	503
Fournisseurs	1 562	1 579
Avances des fonds en fidéicommis	388	395
Comptes d'accord de perception fiscale	8	258
Comptes à fin déterminée	158	37
Transferts	2 088	1 935
Intérêts courus sur emprunts	2 116	1 924
Congés de maladie et vacances ⁽¹⁾	1 207	1 143
Provision pour pertes sur les interventions financières garanties ⁽¹⁾	571	663
Régime de rentes de survivants ⁽¹⁾	351	338
	9 660	8 775

(1) Comprenant principalement des sommes à payer à long terme.

ANNEXE 13

Dettes

AU 31 MARS 2005

Monnaie	2005							
	Directe		Réseaux de la santé et des services sociaux, de l'éducation et entreprises du gouvernement		Travaux d'organismes municipaux		Total	
	En millions d'unités monétaires	Total en équivalent canadien	En millions d'unités monétaires	Total en équivalent canadien	En millions d'unités monétaires	Total en équivalent canadien	En millions d'unités monétaires	Total en équivalent canadien
		(en millions de dollars)		(en millions de dollars)		(en millions de dollars)		(en millions de dollars)
EN DOLLAR CANADIEN								
Emprunts temporaires ⁽¹⁾	453	453					453	453
Bons du trésor	2 805	2 805	488	488	15	15	3 308	3 308
Produits d'épargne	4 290	4 290					4 290	4 290
Obligations et billets	37 278	37 278	3 254	3 254	1 976	1 976	42 508	42 508
Billets à moyen terme sur le marché canadien	6 772	6 772	37	37			6 809	6 809
Billets à moyen terme sur le marché européen	1 971	1 971			280	280	2 251	2 251
Obligations découlant de contrats de location-acquisition	151	151					151	151
Contrats d'échange de devises	21 062	21 062	3	3	543	543	21 608	21 608
	74 782	74 782	3 782	3 782	2 814	2 814	81 378	81 378
EN DOLLAR AMÉRICAIN								
Emprunts temporaires ⁽¹⁾	1 355	1 639					1 355	1 639
Obligations et billets	10 021	12 121	3	3	143	174	10 167	12 298
Billets à moyen terme sur le marché canadien	13	16					13	16
Billets à moyen terme sur le marché américain	1 010	1 222					1 010	1 222
Billets à moyen terme sur le marché européen	295	357					295	357
Contrats d'échange de devises	(10 465)	(12 659)	(3)	(3)	(143)	(174)	(10 611)	(12 836)
	2 229	2 696	--	--	--	--	2 229	2 696
EN YEN								
Obligations et billets	178 575	2 015					178 575	2 015
Billets à moyen terme sur le marché américain	3 393	38					3 393	38
Billets à moyen terme sur le marché européen	294 366	3 321					294 366	3 321
Contrats d'échange de devises	(80 099)	(904)					(80 099)	(904)
	396 235	4 470			--	--	396 235	4 470
Montants à reporter		81 948		3 782		2 814		88 544

Dettes (suite)
AU 31 MARS 2005

Monnaie	2005							
	Directe		Réseaux de la santé et des services sociaux, de l'éducation et entreprises du gouvernement		Travaux d'organismes municipaux		Total	
	En millions d'unités monétaires	Total en équivalent canadien	En millions d'unités monétaires	Total en équivalent canadien	En millions d'unités monétaires	Total en équivalent canadien	En millions d'unités monétaires	Total en équivalent canadien
	(en millions de dollars)	(en millions de dollars)	(en millions de dollars)	(en millions de dollars)	(en millions de dollars)	(en millions de dollars)	(en millions de dollars)	(en millions de dollars)
Montants reportés		81 948		3 782		2 814		88 544
EN EURO								
Obligations et billets	3 700	5 804			176	276	3 876	6 080
Billets à moyen terme sur le marché européen	2 429	3 811					2 429	3 811
Contrats d'échange de devises	(6 129)	(9 615)			(176)	(276)	(6 305)	(9 891)
	--	--			--	--	--	--
EN FRANC SUISSE								
Obligations et billets	506	512					506	512
Contrats d'échange de devises	3 934	3 980					3 934	3 980
	4 440	4 492					4 440	4 492
EN LIVRE STERLING								
Obligations et billets	199	454					199	454
Contrats d'échange de devises	(200)	(457)					(200)	(457)
	(1)	(3)					(1)	(3)
EN DOLLAR AUSTRALIEN								
Obligations et billets	600	561					600	561
Contrats d'échange de devises	(600)	(561)					(600)	(561)
	--	--					--	--
		86 437		3 782		2 814		93 033
Moins:								
Fonds d'amortissement		3 465		60				3 525
Gain de change reporté		(507)						(507)
		83 479		3 722		2 814		90 015

(1) Les emprunts temporaires en 2005 comprennent des acceptations et emprunts bancaires pour 260 millions de dollars, des billets de trésorerie pour 1 640 millions de dollars, des billets au pair pour 148 millions de dollars et des billets à escompte pour 44 millions de dollars.

ANNEXE 13

Dettes (suite)
AU 31 MARS 2005

Monnaie	2004							
	Directe		Réseaux de la santé et des services sociaux, de l'éducation et entreprises du gouvernement		Travaux d'organismes municipaux		Total	
	En millions d'unités monétaires	Total en équivalent canadien	En millions d'unités monétaires	Total en équivalent canadien	En millions d'unités monétaires	Total en équivalent canadien	En millions d'unités monétaires	Total en équivalent canadien
	(en millions de dollars)	(en millions de dollars)	(en millions de dollars)	(en millions de dollars)	(en millions de dollars)	(en millions de dollars)	(en millions de dollars)	(en millions de dollars)
EN DOLLAR CANADIEN								
Emprunts temporaires ⁽¹⁾	1 352	1 352			88	88	1 440	1 440
Bons du trésor	2 844	2 844	460	460	5	5	3 309	3 309
Produits d'épargne	3 901	3 901					3 901	3 901
Obligations et billets	33 709	33 709	3 211	3 211	1 869	1 869	38 789	38 789
Billets à moyen terme sur le marché canadien	5 244	5 244	38	38			5 282	5 282
Billets à moyen terme sur le marché européen	687	687			220	220	907	907
Obligations découlant de contrats de location-acquisition	166	166					166	166
Contrats d'échange de devises	21 181	21 181	4	4	713	713	21 898	21 898
	69 084	69 084	3 713	3 713	2 895	2 895	75 692	75 692
EN DOLLAR AMÉRICAIN								
Emprunts temporaires ⁽¹⁾	1 155	1 514					1 155	1 514
Obligations et billets	9 525	12 482	3	3	215	282	9 743	12 767
Billets à moyen terme sur le marché canadien	13	18					13	18
Billets à moyen terme sur le marché américain	1 010	1 323					1 010	1 323
Billets à moyen terme sur le marché européen	595	780					595	780
Contrats d'échange de devises	(9 106)	(11 934)	(3)	(3)	(215)	(282)	(9 324)	(12 219)
	3 192	4 183	--	--	--	--	3 192	4 183
EN YEN								
Obligations et billets	190 516	2 396			5 000	63	195 516	2 459
Billets à moyen terme sur le marché américain	3 392	43					3 392	43
Billets à moyen terme sur le marché européen	322 809	4 060					322 809	4 060
Contrats d'échange de devises	(177 493)	(2 232)			(5 000)	(63)	(182 493)	(2 295)
	339 224	4 267			--	--	339 224	4 267
Montants à reporter		77 534		3 713		2 895		84 142

Dettes (suite)
AU 31 MARS 2005

Monnaie	2004							
	Directe		Réseaux de la santé et des services sociaux, de l'éducation et entreprises du gouvernement		Travaux d'organismes municipaux		Total	
	En millions d'unités monétaires	Total en équivalent canadien	En millions d'unités monétaires	Total en équivalent canadien	En millions d'unités monétaires	Total en équivalent canadien	En millions d'unités monétaires	Total en équivalent canadien
	(en millions de dollars)	(en millions de dollars)	(en millions de dollars)	(en millions de dollars)	(en millions de dollars)	(en millions de dollars)	(en millions de dollars)	(en millions de dollars)
Montants reportés		77 534		3 713		2 895		84 142
EN EURO								
Obligations et billets	4 511	7 266			176	283	4 687	7 549
Billets à moyen terme sur le marché européen	939	1 514					939	1 514
Contrats d'échange de devises	(5 463)	(8 801)			(176)	(283)	(5 639)	(9 084)
	<u>(13)</u>	<u>(21)</u>			<u>--</u>	<u>--</u>	<u>(13)</u>	<u>(21)</u>
EN FRANC SUISSE								
Obligations et billets	507	524					507	524
Contrats d'échange de devises	3 593	3 714					3 593	3 714
	<u>4 100</u>	<u>4 238</u>					<u>4 100</u>	<u>4 238</u>
EN LIVRE STERLING								
Obligations et billets	198	479					198	479
Contrats d'échange de devises	(200)	(482)					(200)	(482)
	<u>(2)</u>	<u>(3)</u>					<u>(2)</u>	<u>(3)</u>
EN DOLLAR AUSTRALIEN								
Obligations et billets	600	599					600	599
Contrats d'échange de devises	(600)	(599)					(600)	(599)
	<u>--</u>	<u>--</u>					<u>--</u>	<u>--</u>
EN COURONNE SUÉDOISE								
Obligations et billets	501	87					501	87
Contrats d'échange de devises	(501)	(87)					(501)	(87)
	<u>--</u>	<u>--</u>					<u>--</u>	<u>--</u>
		81 748		3 713		2 895		88 356
Moins:								
Fonds d'amortissement		3 456		51				3 507
Perte de change reportée		359						359
		<u>77 933</u>		<u>3 662</u>		<u>2 895</u>		<u>84 490</u>

(1) Les emprunts temporaires en 2004 comprennent des acceptations et emprunts bancaires pour 461 millions de dollars, des billets de trésorerie pour 1 514 millions de dollars, des billets au pair pour 785 millions de dollars et des billets à escompte pour 194 millions de dollars.

Dettes (suite)
AU 31 MARS 2005

Fonds d'amortissement

Évolution du solde du fonds
pour l'année financière terminée le 31 mars 2005

	<u>2005</u>	<u>2004</u>
	(en millions de dollars)	
Solde au début	3 507	3 594
Plus:		
Versement du Fonds consolidé du revenu	149	147
Revenu net	<u>176</u>	<u>266</u>
	3 832	4 007
Moins:		
Sommes utilisées pour le remboursement des dettes	<u>307</u>	<u>500</u>
Solde à la fin	<u>3 525</u> ⁽¹⁾	<u>3 507</u> ⁽¹⁾

Fonds d'amortissement

État de la situation financière
au 31 mars 2005

	<u>2005</u>	<u>2004</u>
	(en millions de dollars)	
Placements		
Bons du trésor	35	32
Obligations et billets	<u>3 392</u>	<u>3 354</u>
	<u>3 427</u>	<u>3 386</u>
Autres éléments d'actifs		
Encaisse	4	5
Débiteurs et intérêts courus	52	67
Perte reportée sur contrats à terme	<u>48</u>	<u>49</u>
	<u>104</u>	<u>121</u>
Passif		
Gain reporté sur contrats à terme	<u>6</u>	<u></u>
Solde du Fonds	<u>3 525</u> ⁽¹⁾	<u>3 507</u> ⁽¹⁾

(1) Incluant un montant de 60 millions de dollars (51 millions de dollars en 2004) du Fonds d'amortissement des emprunts pour financer les réseaux de la santé et des services sociaux, de l'éducation et les entreprises du gouvernement.

Dettes nettes

POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2005

	<u>2005</u>	<u>2004</u>
	(en millions de dollars)	
SOLDE AU DÉBUT DÉJÀ ÉTABLI	(97 025)	(95 608)
Redressements (note 2)	(273)	
Quote-part du gouvernement dans l'écart de conversion provenant des entreprises du gouvernement	3	(40)
Augmentation de la valeur comptable nette des immobilisations	(1 083)	(1 019)
Déficit annuel	(664)	(358)
Variation annuelle de la dette nette	(1 744)	(1 417)
SOLDE À LA FIN	<u>(99 042)</u>	<u>(97 025)</u>

Immobilisations

AU 31 MARS 2005

	Terrains	Bâtiments	Aménagements	Réseaux complexes	Matériel et équipement	Développement informatique	2005 Total	2004 Total
Coût des immobilisations							(en millions de dollars)	(note 12)
Solde d'ouverture	420	4 377	195	15 101	2 248	1 423	23 764	22 027
Acquisitions	3	211	16	1 292	198	265	1 985	1 884
Dispositions et autres	(6)	(3)	1	(2)	(45)	(60)	(115)	(102)
Moins-values								(45)
Solde de clôture	417	4 585	212	16 391	2 401	1 628	25 634	23 764
Amortissement cumulé								
Solde d'ouverture		2 063	108	8 872	1 331	655	13 029	12 311
Dépenses d'amortissement		126	12	398	202	133	871	796
Incidence des dispositions et autres			(3)	(4)	(21)	(56)	(84)	(78)
Solde de clôture	–	2 189	117	9 266	1 512	732	13 816	13 029
Immobilisations (note 4)	417	2 396	95	7 125	889	896	11 818 ⁽¹⁾	10 735 ⁽¹⁾

(1) Incluant des immobilisations louées en vertu de contrats de location-acquisition pour 158 millions de dollars en 2004-2005 (166 millions de dollars en 2003-2004). Le montant d'amortissement lié à ces immobilisations s'est élevé à 10 millions de dollars en 2004-2005 (10 millions de dollars en 2003-2004). Le total des immobilisations comprend 1 164 millions de dollars de biens en cours de construction, en développement ou en mise en valeur (921 millions de dollars pour 2003-2004) pour lesquels aucun amortissement n'est pris.

Engagements

AU 31 MARS 2005

	2005	2004
	(en millions de dollars)	(note 12)
Transfert pour le remboursement du principal des emprunts contractés pour l'acquisition d'immobilisations :		
Commissions scolaires et institutions d'enseignement	8 845	8 086
Établissements de santé et de services sociaux	4 258	4 002
Municipalités et organismes municipaux	2 829	2 756
Autres bénéficiaires	711	520
	16 643 ⁽¹⁾	15 364 ⁽¹⁾
Transfert pour le financement de projets d'acquisition d'immobilisations autorisés ⁽²⁾		
Commissions scolaires et institutions d'enseignement	1 744	2 092
Établissements de santé et de services sociaux ^{(3) (4)}	2 637	2 465
Municipalités et organismes municipaux	1 027	1 350
Autres bénéficiaires	914	951
	6 322	6 858
	22 965 ⁽⁵⁾	22 222 ⁽⁵⁾

(1) Les organismes bénéficiaires des transferts ont contracté leurs emprunts auprès :

	2005	2004
	(en millions de dollars)	
D'entreprises du gouvernement		
Financement-Québec	9 516	7 964
Corporation d'hébergement du Québec	546	533
	10 062	8 497
D'institutions financières externes au gouvernement	7 393	7 775
	17 455	16 272
Moins : Fonds d'amortissement des réseaux (note 8)	812	908
	16 643	15 364

(2) Ces engagements représentent la valeur des montants autorisés, dont une partie fait déjà l'objet d'un financement pour l'acquisition d'immobilisations réalisée.

(3) Ces engagements incluent des investissements de 350 millions de dollars à réaliser au cours des prochaines années dans le cadre du Fonds pour l'équipement diagnostique et médical créé par le gouvernement du Canada à la suite de la rencontre des premiers ministres de février 2003.

(4) Ces engagements incluent des investissements de 112 millions de dollars à réaliser au cours des prochaines années en conformité à l'entente intervenue en mars 2005 entre le gouvernement du Québec et les Cris du Québec.

(5) Les engagements en monnaies étrangères sont indiqués en équivalent canadien aux taux en vigueur au 31 mars et tiennent compte des contrats d'échange de devises.

Engagements (suite)
AU 31 MARS 2005

***Échéancier sommaire des engagements de transfert pour le remboursement
du principal des emprunts contractés pour l'acquisition d'immobilisations***

Échéance	Commis- sions scolaires	Collèges d'ensei- gnement général et profes- sionnel	Universités	Établis- sements de santé et de services sociaux	Municipalités et organismes municipaux	Autres bénéficiaires	Total
(en millions de dollars)							
2006	791	213	309	596	338	86	2 333
2007	540	249	473	628	317	96	2 303
2008	600	149	271	469	297	98	1 884
2009	930	271	340	633	269	84	2 527
2010	670	271	380	822	224	76	2 443
	3 531	1 153	1 773	3 148	1 445	440	11 490
2011-2015	1 025	457	566	945	824	151	3 968
2016-2020	113	109	75	115	321	107	840
2021-2025	19	11	10	45	138	13	236
2026-2030		3		5	70		78
2031-2035					27		27
2036-2040					4		4
	4 688	1 733	2 424	4 258	2 829	711	16 643

Note : L'échéancier est déterminé selon les dates indiquées aux obligations ou billets à la date de l'arrêté des comptes. Tout refinancement effectué après cette date affectera l'échéancier ci-dessus.

Engagements (suite)
AU 31 MARS 2005***Ententes entre le gouvernement du Québec et les Cris du Québec***

Une entente a été signée en février 2002 entre le gouvernement et les Cris du Québec dans le but de favoriser une plus grande autonomie et une prise en charge par ces derniers de leur développement. Elle permet également une implication accrue des Cris dans les activités de développement économique sur le territoire conventionné de la Baie James.

Dans ce cadre, il est prévu notamment le versement sur une durée de 50 ans, soit de 2002-2003 à 2051-2052, de paiements de transfert annuels au bénéfice des Cris de la Baie James. En contrepartie, ces derniers assument les obligations du gouvernement du Québec, d'Hydro-Québec et de la Société d'énergie de la Baie James relativement à certaines dispositions de la Convention de la Baie James et du Nord québécois sur le développement économique et communautaire des Cris. Les versements annuels prévus au cours des prochaines années sont de 70 millions de dollars jusqu'en 2052.

En conformité avec l'entente de février 2002, une nouvelle entente a été signée en mars 2005 précisant le cadre financier et les règles de financement par le gouvernement et les responsabilités du Conseil cri de la santé et des services sociaux de la Baie James, en matière d'organisation et de prestations de services de santé et de services sociaux pour la population crie, pour la période du 1^{er} avril 2004 au 31 mars 2009 et à l'égard de certains éléments allant jusqu'au 31 mars 2033. Au 31 mars 2005, le solde à verser est de 625 millions de dollars.

Ententes entre le gouvernement du Québec et le gouvernement fédéral du Canada

Le gouvernement fédéral du Canada effectue des paiements aux provinces pour la péréquation et le Transfert canadien en matière de santé et le Transfert canadien en matière de programmes sociaux (TCS et TCPS). Ces paiements sont initialement effectués sur la base d'estimations qui sont révisées en octobre et février de chaque année pendant une période de 30 mois après la fin d'une année financière. En février 2004, lors de la publication des estimations révisées, plusieurs provinces ont été informées d'une baisse substantielle de leurs transferts à la péréquation et aux TCS et TCPS en raison de révisions importantes aux données de population, à la suite du recensement de 2001, et aux données sur les impôts sur le revenu des particuliers et des sociétés. Afin de réduire le choc sur le cadre financier des provinces des années 2003-2004 et 2004-2005, le gouvernement fédéral a accepté, par l'adoption de dispositions législatives et réglementaires, de mettre en place des mécanismes d'atténuation. Le principal est le report de l'impact découlant de ces révisions aux années suivantes. Ainsi, les provinces peuvent lui rembourser leur manque à gagner sur une période de dix ans et ce, à compter de 2006-2007. Pour le Québec, le report de remboursement des transferts fédéraux relativement aux années financières 2003-2004 et 2004-2005, à la suite de l'application de ces dispositions du gouvernement fédéral, sont respectivement pour ces deux années de 1 161 millions de dollars et de 1 216 millions de dollars, pour un total de 2 377 millions de dollars.

Engagements (suite)

AU 31 MARS 2005

Ententes entre le gouvernement du Québec et le gouvernement fédéral du Canada (suite)

Par ailleurs, en février 2002, le gouvernement fédéral a modifié la méthodologie utilisée pour mesurer la capacité fiscale des provinces à l'impôt foncier pour les fins de la péréquation. Cette modification aurait entraîné pour le Québec une baisse cumulative de ses paiements de péréquation de 656 millions de dollars en 2001-2002 et 2002-2003. Afin d'atténuer l'impact de cette modification sur le cadre financier du gouvernement du Québec, le gouvernement fédéral a accepté que ce dernier lui rembourse cette somme sur cinq ans, à compter de 2003-2004. Ainsi, un montant de 131 millions de dollars a été remboursé en 2003-2004 et 2004-2005, laissant un solde de 394 millions de dollars à rembourser au cours des trois prochaines années.

Enfin, depuis 1974, à la suite de l'abolition du programme fédéral d'allocations aux jeunes pour lequel le Québec avait obtenu en 1964 un droit de retrait avec compensation fiscale, le gouvernement du Québec rembourse au gouvernement fédéral une somme équivalant à 3 % de l'impôt fédéral de base perçu au Québec. Entre 1974 et 1988, le remboursement s'effectuait en déduction des paiements de péréquation versés au gouvernement du Québec. En 1988, le gouvernement fédéral a convenu avec le gouvernement du Québec que le remboursement du transfert fiscal afférent aux allocations aux jeunes s'effectue en deux versements le 1^{er} avril de chaque année financière : l'un représentant la valeur du transfert fiscal pour les six derniers mois de l'année financière précédente et l'autre, celle des six premiers mois de l'année financière qui débute. Conformément à cette entente, un versement de 299 millions de dollars afférent à l'année financière 2004-2005 a été effectué le 1^{er} avril 2005, soit dans l'année financière 2005-2006.

Le tableau qui suit montre qu'au 31 mars 2005, le montant de transferts à rembourser au gouvernement fédéral par le gouvernement du Québec s'établit à 3 070 millions de dollars.

Montants de transferts du gouvernement fédéral du Canada à rembourser au 31 mars

(en millions de dollars)

	2005	2004
Révision des données de la population et de revenus fiscaux	2 377	1 161
Révision de la méthodologie de mesure de capacité fiscale à l'impôt foncier	394	525
Transfert fiscal au titre des allocations aux jeunes afférentes aux six derniers mois de l'exercice en cours	299	293
	3 070	1 979

Éventualités
 AU 31 MARS 2005

Interventions financières garanties

	2005	2004
	(en millions de dollars)	
Entreprises et organismes du gouvernement		
Hydro-Québec ⁽¹⁾	33 883	34 917
Investissement Québec ⁽¹⁾	2 941	2 326 ⁽²⁾
Société d'habitation du Québec ⁽¹⁾	807	745
Autres	261	215 ⁽²⁾
	37 892	38 203
Particuliers et sociétés		
Prêts aux producteurs agricoles et forestiers ⁽¹⁾	4 264	4 292
Prêts aux étudiants ⁽¹⁾	2 974	2 959
Autres prêts	95	89
	7 333	7 340
Total des interventions financières garanties	45 225	45 543
Moins :		
Provision pour pertes sur les interventions financières garanties	571	663
INTERVENTIONS FINANCIÈRES GARANTIES NETTES	44 654	44 880

(1) Voir l'information additionnelle dans les pages suivantes.

(2) Le montant comparatif de 2004 a été ajusté pour le rendre comparable à celui de 2005.

Éventualités (suite)
 AU 31 MARS 2005

Garanties d'emprunts d'Hydro-Québec ^{(1) (2)}

	2005	2004	
	Autorisé	Passif éventuel ⁽³⁾	Passif éventuel ⁽³⁾
	(en millions de dollars)		
Obligations négociables			
En dollar canadien	14 229	10 929	12 653
En dollar américain	9 616	9 616	10 418
Autres monnaies	700	700	739
	24 545	21 245	23 810
Emprunts et autres			
En dollar canadien ^{(4) (5)}	12 525	10 717	8 511
En dollar américain	9 637	1 571	1 900
Autres monnaies	3 850	1 413	1 520
	26 012	13 701	11 931
Total	50 557	34 946	35 741
Moins : Fonds d'amortissement		1 063	824
	50 557	33 883	34 917

(1) Le gouvernement du Québec, seul actionnaire, garantit les emprunts contractés en différentes monnaies par Hydro-Québec. La valeur des actifs de cette entreprise s'élève à 58 900 millions de dollars au 31 mars 2005.

(2) Les emprunts garantis portent intérêt à taux fixes et variables et échoient à différentes dates jusqu'à l'an 2060.

(3) Les emprunts garantis apparaissent en équivalent canadien aux taux en vigueur au 31 mars 2005.

(4) Incluant la garantie financière pour Gentilly-II au montant de 525 millions de dollars pour laquelle Hydro-Québec a constitué une fiducie au montant de 28 millions de dollars.

(5) Incluant un montant de 394 millions de dollars représentant une dette à perpétuité.

Éventualités (suite)
 AU 31 MARS 2005

Garanties d'emprunts d'Investissement Québec ⁽¹⁾

	2005		2004
	Autorisé	Passif éventuel	Passif éventuel
	(en millions de dollars)		
Garanties d'emprunts en vigueur ⁽²⁾	2 000	1 727	1 480
Garanties d'emprunts autorisées non en vigueur	1 214	1 214	846 ⁽³⁾
	3 214	2 941	2 326
Provision pour pertes sur les interventions financières garanties		(112)	(186)
		2 829	2 140

(1) Le gouvernement garantit le paiement en capital et intérêts en vertu de la Loi sur Investissement Québec et sur La Financière du Québec (L.R.Q., c. I-16.1).

(2) La valeur totale des sûretés et des cautions reçues en contrepartie des garanties est de 1 391 millions de dollars au 31 mars 2005 (1 015 millions de dollars au 31 mars 2004).

(3) Le montant comparatif de 2004 a été ajusté pour le rendre comparable à celui de 2005.

Garanties des prêts aux producteurs agricoles et forestiers ⁽¹⁾

	2005		2004
	Autorisé	Passif éventuel	Passif éventuel
	(en millions de dollars)		
Loi sur La Financière agricole du Québec (L.R.Q., c. L-0.1)	4 100	4 100	4 111
Diverses lois	164	164	181
	4 264	4 264	4 292
Provision pour pertes sur les interventions financières garanties		(62)	(67)
		4 202	4 225

(1) Les soldes des montants en principal et en intérêts des prêts à l'égard desquels le Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers assure les remboursements des pertes ainsi que les frais y afférents.

Éventualités (suite)

AU 31 MARS 2005

Garanties accordées par la Société d'habitation du Québec ⁽¹⁾

	2005		2004
	Autorisé	Passif éventuel	Passif éventuel
	(en millions de dollars)		
Garanties de prêts			
Programmes Achat-rénovation, AccèsLogis Québec et Logement abordable Québec - volet social et communautaire ⁽²⁾	424	424	347
Autres garanties			
Programmes Aide au logement populaire, OBNL - Privé et Logement en régions éloignées ⁽³⁾	383	383	398
	807	807	745
Provision pour pertes sur les interventions financières garanties		(9)	(8)
		798	737

(1) La Société d'habitation du Québec (SHQ) accorde des garanties en vertu de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (L.R.Q., c. S-8).

(2) Prêts garantis par la SHQ auprès des institutions financières et accordés à des organismes à but non lucratif ou à des coopératives pour une période de 25 ans ou de 35 ans suite à une acceptation de prolongation de la part de la SHQ. Le capital et les intérêts sont assumés par l'organisme. Ces prêts financent le coût de l'immeuble.

(3) Prêts garantis par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) avec laquelle la SHQ a conclu des accords en vertu desquels elle s'est engagée à acheter les propriétés reprises par la SCHL, à la suite du défaut de paiement d'un emprunteur, pour une somme correspondant à la valeur de la réclamation payée au prêteur agréé plus les frais accessoires. Les garanties accordées pour les programmes mentionnés ci-dessus couvrent des périodes de 25 ans, sauf celles ayant trait aux prêts accordés dans les régions urbaines pour les programmes OBNL-Privé qui sont de 35 ans. Le capital et les intérêts sur ces prêts sont à la charge des organismes. Ces prêts financent le coût de l'immeuble.

Éventualités (suite)
 AU 31 MARS 2005

Garanties des prêts aux étudiants ⁽¹⁾

	2005		2004
	Autorisé	Passif éventuel	Passif éventuel
	(en millions de dollars)		
Prêts pour lesquels le remboursement des intérêts est à la charge du gouvernement tant que l'emprunteur est étudiant	1 164	1 164	1 002
Prêts pour lesquels le remboursement du capital et des intérêts est à la charge de l'emprunteur	1 790	1 790	1 926
Prêts pour l'achat d'un micro-ordinateur pour lesquels le remboursement des intérêts est à la charge de l'emprunteur	20	20	31
	2 974	2 974	2 959
Provision pour pertes sur les interventions financières garanties		(375)	(383)
		2 599	2 576

(1) Le gouvernement du Québec garantit à toute institution de crédit le remboursement des pertes de principal et d'intérêts en vertu de la Loi sur l'aide financière aux études (L.R.Q., c. A-13.3).

**Sommaire des opérations fiduciaires exercées
par des organismes et fonds du gouvernement**
AU 31 MARS 2005

	2005			2004	
	Passif	Actif	Augmentation (diminution) de l'avoir cumulé (en millions de dollars)	Avoir net	Avoir net
Caisse de dépôt et placement du Québec ⁽¹⁾	44 767	147 200	13 035	102 433	89 398
Comité Centraide - secteur public ⁽¹⁾	9	9			
Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances ⁽¹⁾					
RREGOP	55	34 569	3 357	34 514	31 157
RRPE	6	5 598	608	5 592	4 984
Autres régimes	28	355	31	327	296
Commission de la construction du Québec ⁽¹⁾					
Fonds général d'administration	80	87	11	7	(4)
Régime supplémentaire de rentes - compte général	552	3 577	1	3 025	3 024
Régime supplémentaire de rentes - compte des retraités	4	4 049	729	4 045	3 316
Autres	616	2 252	239	1 636	1 397
Curateur public	75	352	3	277	274
Fonds central pour le bénéfice des personnes incarcérées ⁽¹⁾		2		2	2
Fonds d'assurance-garantie administré par la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec		4	(1)	4	5
Fonds d'assurance-récolte et Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles	543	304	68	(239)	(307)
Fonds des cautionnements des agents de voyages	3	3	3		(3)
Fonds des pensions alimentaires	301	301			
Fonds d'indemnisation des services financiers	11	7	(1)	(4)	(3)
Fonds du compte de stabilisation du revenu agricole	5	5			
Fonds du régime tripartite d'assurance revenu brut à l'égard des récoltes			(14)		14
Fonds en fidéicommis	405	405			
Montants à reporter	47 460	199 079	18 069	151 619	133 550

**Sommaire des opérations fiduciaires exercées
par des organismes et fonds du gouvernement (suite)**
AU 31 MARS 2005

	2005			2004	
	Passif	Actif	Augmentation (diminution) de l'avoir cumulé (en millions de dollars)	Avoir net	Avoir net
Montants reportés	47 460	199 079	18 069	151 619	133 550
Fonds national de formation					
de la main-d'œuvre	2	91	2	89	87
Hydro-Québec - Régime de retraite ⁽¹⁾	30	10 012	765	9 982	9 217
Régie des rentes du Québec					
Fonds du régime de rentes du Québec	392	23 657	3 024	23 265	20 241
Autres	15	22	2	7	5
	47 899	232 861	21 862	184 962	163 100
Moins : Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec		72 288	8 387	72 288	63 901
	47 899	160 573	13 475	112 674	99 199

(1) États financiers au 31 décembre 2004.

Information financière sur les réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation exclus du périmètre comptable du gouvernement

AU 31 MARS 2005

Résultats, excédents (déficits) annuels et cumulés de fonctionnement ⁽¹⁾

	2005				2004			
	Revenus	Dépenses	Excédent (déficit) annuel	Excédents (déficits) cumulés ⁽²⁾	Revenus	Dépenses	Excédent (déficit) annuel	Excédents (déficits) cumulés
	(en millions de dollars)							
Santé et services sociaux								
Agences ⁽³⁾	166	165	1	9	166	167	(1)	8
Établissements publics	13 560	13 769	(209)	(1 176)	13 074	13 422	(348)	(953)
	<u>13 726</u>	<u>13 934</u>	<u>(208)</u>	<u>(1 167)</u>	<u>13 240</u>	<u>13 589</u>	<u>(349)</u>	<u>(945)</u>
Éducation								
Commissions scolaires ⁽⁴⁾	<u>8 679</u>	<u>8 705</u>	<u>(26)</u>	<u>236</u>	<u>8 703</u>	<u>8 645</u>	<u>58</u>	<u>234</u>
Collèges ⁽⁴⁾	<u>1 496</u>	<u>1 495</u>	<u>1</u>	<u>37</u>	<u>1 482</u>	<u>1 480</u>	<u>2</u>	<u>36</u>
Universités ⁽⁵⁾	<u>2 831</u>	<u>2 793</u>	<u>38</u>	<u>(209)</u>	<u>2 617</u>	<u>2 593</u>	<u>24</u>	<u>(218)</u>

(1) L'information financière publiée a été extraite des derniers états financiers vérifiés disponibles en conformité avec les conventions comptables en vigueur dans les réseaux. L'information financière regroupe uniquement les données financières des fonds d'exploitation. L'information présentée exclut donc les données des autres fonds, notamment les fonds de dotation, à destination spéciale, affectés, avec restrictions, en fiducie et d'immobilisations.

(2) Incluant les redressements apportés par les réseaux aux excédents (déficits) cumulés au début, soit (14) millions de dollars pour les établissements de santé publics, 28 millions de dollars pour les commissions scolaires, et (29) millions de dollars pour les universités.

(3) Le 30 janvier 2004, les régies régionales de la santé et des services sociaux sont devenues des agences de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux.

(4) Ces données proviennent des états financiers vérifiés au 30 juin 2004 et au 30 juin 2003.

(5) Ces données proviennent des états financiers vérifiés au 31 mai 2004 et au 31 mai 2003.

